

Danielle Leeman

(professeur de Sciences du langage)

Grammaire 3

[année 2013-2014]

Licence de Lettres modernes (3e année)

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Sommaire

I. Introduction

Rappel des programmes suivis en *Grammaire 1* et *Grammaire 2*
Présentation du programme pour *Grammaire 3*
Situation théorique et méthodologique
Exemples
Conclusion
Bibliographie
Exercices

II. La (les) définition(s) de la phrase simple

Le point de vue sémantique
Le point de vue morpho-syntaxique
Deux problèmes à résoudre
Conclusion
Exercices

III. Phrase simple, phrase complexe, phrase multiple

De la phrase simple à la phrase complexe : la subordination
Subordination vs Coordination vs Juxtaposition
Juxtaposition vs Insertion
Conjonction de subordination vs conjonction de coordination
Trois types de subordonnants
Les pronoms (relatifs, interrogatifs)
Les adjectifs et les adverbes (interrogatifs)
Les conjonctions de subordination : deux sous-classes
– « complétives »
– « circonstancielles »
Conclusion
Exercices

IV. Un problème : le statut des interjections, apostrophes, appositions, incises et incidentes

Deux types de fonction : « constituant » et « incident »
Macro-syntaxe et micro-syntaxe
Exercices

V. Constituants vs Incidents

Subordonnées complétives et subordonnées d'interrogation indirecte
Subordonnées circonstancielles
Coordonnées
Conclusion
Exercices

Introduction

Le présent cours correspond à 12 séances de 2 heures : il est organisé en cinq chapitres qui vous demanderont un minimum d'environ 5 heures de travail chacun – bien sûr, en réalité, cet emploi du temps n'est pas aussi rigoureux : tout dépend de ce que vous savez déjà, et telle partie nécessitera sans doute davantage de travail que telle autre, mais cela vous donne une idée globale de l'investissement qu'il vous faut prévoir.

Chacune des leçons est suivie d'exercices qui vous permettent de voir ce que vous savez et ce que vous n'avez pas compris (qu'il faut donc ré-étudier), et à la fois préfigurent les questions qui sont posées à l'examen. Celui-ci occupe deux heures de temps : entraînez-vous, par conséquent, à traiter chaque sujet dans cette durée – bien entendu, cette vérification et cet entraînement ne seront efficaces que si vous ne revenez à la leçon et ne regardez le corrigé qu'une fois votre réponse rédigée.

Rappel des programmes de Grammaire 1 et Grammaire 2

Le premier niveau est consacré à la manière, d'une part, dont se classent les unités linguistiques, en « parties du discours » selon le terme de la grammaire classique, en « classes » ou en « catégories » dans une terminologie plus moderne : Nom, Verbe, Déterminant, Adjectif, etc. et, d'autre part, dont se définissent les fonctions (ou « positions syntaxiques ») : sujet, complément, ajout, etc.

En Grammaire 2, l'accent est mis d'un côté sur la morphologie flexionnelle : ce que la grammaire traditionnelle range sous le chef du « variable » (le Nom est variable en genre et en nombre, la Préposition est invariable¹), et d'un autre côté sur les diverses constructions que peut connaître le Verbe (telles la construction passive, la construction attributive, la construction impersonnelle). Les deux cours se donnent pour cadre la phrase simple.

Si vous n'avez pas suivi ces cours pour une raison ou une autre, vous pouvez en consulter une version ancienne, sous l'onglet « enseignement » du site

<http://www.danielle-leeman.com>

(textes « Les catégories » et « Les fonctions » à télécharger) et, pour compléter, regarder la *Grammaire méthodique du français* aux chapitres concernés².

Présentation du programme pour Grammaire 3

En cette troisième année, l'axe central du programme est « la phrase complexe » ; cependant nous aurons à revenir sur le classement des mots à propos de la Conjonction, puisque, vous le savez, la conjonction peut être l'un des mots subordonnant ou coordonnant une phrase à une autre.

1 L'Adverbe est défini comme une classe de mots invariables, bien que l'adverbe *tout* varie sous certaines conditions (c'est l'unique adverbe variable) : seulement devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou *h* aspiré (*Elle est toute petite*, *Elle est toute heureuse* mais *Elle est tout étonnée*, *Ils sont tout petits*, *Elles sont tout étonnées* mais *Elles sont toutes petites*, *Elles sont toutes heureuses*).

2 Riegel, M. et coll. (1994 pour la première édition) *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.

Nous reviendrons également sur les fonctions puisque, vous le savez également, au sein d'une phrase complexe où l'on distingue « principale » et « subordonnée », cette dernière peut être par exemple sujet ou complément : ainsi *qu'il soit furieux* est sujet dans *Qu'il soit furieux ne m'étonne guère*, et complément d'objet dans *Je regrette qu'il soit furieux*.

Nous aurons aussi à renouveler certaines analyses et à créer de nouvelles fonctions pour rendre compte de comportements qui ne peuvent entrer dans aucune des définitions vues jusqu'ici.

Situation théorique et méthodologique

La grammaire telle qu'elle est conçue actuellement s'efforce d'être scientifique : elle se donne une théorie explicite de l'objet qu'elle cherche à décrire et à expliquer, d'une part, et une méthode pour ce faire, qui soit en conformité avec les soubassements théoriques adoptés, d'autre part³. A la suite de Ferdinand de Saussure, souvent considéré comme « le père de la linguistique » en ce qu'il a défini les conditions auxquelles la linguistique peut être une science⁴, la grammaire se consacre à la langue, définie comme un système d'unités et de règles déterminant le comportement des unités, système inconscient en chacun et commun à un ensemble d'individus.

Ce savoir inconscient se manifeste concrètement par le discours, c'est-à-dire des formes orales ou écrites, donc observables, qui évoquent des êtres, des choses, des événements, etc. lesquels, eux, ne sont pas matérialisés verbalement : si je vous dis *oiseau*, vous entendez une suite sonore (en l'occurrence vous voyez une séquence graphique !) matérielle mais c'est mentalement que vous associez une certaine idée à cette forme – cette idée elle-même n'apparaît pas dans le discours, autrement dit, le sens est inobservable concrètement. Du fait que chaque unité dans le système associe une forme et un sens, on ne peut parvenir à saisir le sens qu'en interprétant le comportement des formes observées.

Le domaine de la grammaire est celui de l'observation des formes, soit morphologiques, soit syntaxiques⁵. Le parti pris pour ces enseignements *Grammaire 1*, *Grammaire 2*, *Grammaire 3* est celui de la syntaxe, c'est-à-dire des règles qui déterminent les relations des unités dans la phrase⁶. Conformément à la théorie de l'objet adoptée, la méthodologie consiste à observer les formes qui constituent le corpus, à les comparer, à les manipuler en les soumettant à des tests, à raisonner sur les résultats obtenus, et à conclure (sur le fait par exemple que l'on a affaire à un même phénomène ou à deux cas de figure différents).

Exemples

Quelques exemples simples vont permettre d'illustrer la démarche ainsi esquissée (que néanmoins vous avez déjà vu pratiquer, et pratiquée vous-mêmes, dans vos cours précédents), et de montrer comment on en arrive à modifier une analyse traditionnelle.

3 La grammaire contemporaine (la linguistique) s'oppose en cela à ses prédécesseurs : si vous regardez la *Grammaire de l'Académie française* (1932), par exemple, vous n'y trouverez pas de chapitre présentant la conception de la langue qui guide les choix faits pour la décrire.

4 Saussure, F. de (1916) *Cours de Linguistique générale*, Paris, Payot.

5 La sémantique a pour domaine le sens en langue, la pragmatique celui du sens en situation – ainsi la valeur pragmatique de *Voulez-vous me passer le sel ?* ne correspond pas à son sens, n'étant pas une interrogation mais une demande.

6 Vous avez cependant une partie morphologique en *Grammaire 2*, avec ce qui concerne les flexions (le verbe se fléchit selon le temps / personne / nombre).

Premier exemple : attribut du sujet et attribut de l'objet

La terminologie « attribut du sujet » et « attribut de l'objet » laisse attendre une similitude des propriétés des deux constituants ainsi dénommés, qui s'opposeraient par le fait que le premier « attribue une qualité au sujet » tandis que le second « attribue une qualité à l'objet », ainsi que le disent souvent les grammaires traditionnelles ; de fait, dans *Paul sera médecin*, l'attribut *médecin* qualifie bien le sujet *Paul* tandis que dans *Je crois Paul médecin*, l'attribut *médecin* renseigne sur le complément d'objet *Paul*. Du point de vue formel, dans les deux cas *médecin* n'est pas supprimable (on juge qu'un constituant n'est pas supprimable si sa suppression entraîne un changement de sens⁷ ou une agrammaticalité⁸) : # *Paul sera* / # *Je crois Paul*, mais, tandis que l'attribut du sujet peut être cliticisé par *le* : *Paul le sera (médecin)*, c'est impossible pour l'attribut de l'objet : * *Je le crois Paul (médecin)*. De même, l'attribut du sujet se soumet plus ou moins au clivage (? *C'est médecin que sera Paul*) et au pseudo-clivage (? *Ce que sera Paul, c'est médecin*), que rejette l'attribut de l'objet (**C'est médecin que je crois Paul* / **Ce que je crois Paul, c'est médecin*).

Du fait que les deux cas de figure ne présentent pas le même ensemble de propriétés⁹, il ne paraît pas légitime de leur affecter la même dénomination, c'est-à-dire la même fonction (l'un par rapport au sujet, l'autre par rapport à l'objet) – *a fortiori* apparaîtrait-il peu rigoureux de d'attribuer la même fonction à des éléments qui ne se comportent pas de la même manière.

Deuxième exemple : attribut du sujet et complément d'objet

A l'inverse du corpus précédent, on a ici deux étiquettes distinctes, laissant attendre deux ensembles différents de propriétés : de fait, le complément d'objet *des fleurs* peut être supprimé dans *Cézanne peint des fleurs*, ce qui n'est pas le cas de l'attribut du sujet *des fleurs* dans *Les dahlias sont des fleurs*. Pourtant, l'attribut comme le complément se prêtent à la cliticisation : *Cézanne en peint (des fleurs)*, *Les dahlias en sont (des fleurs)*. Une différence se fait néanmoins jour avec le pronom *le*, qui varie selon le complément d'objet mais non selon l'attribut¹⁰ :

Elle voit la sage-femme / *Elle la voit* vs *Elle sera sage-femme* / *Elle le sera*.

Il écoute les informations / *Il les écoute* vs *Ils sont heureux* / *Ils le sont*.

Il y a donc un point commun entre les deux fonctions (la possibilité de cliticisation) – auquel on peut ajouter le clivage (*C'est la sage-femme qu'elle voit* / *C'est sage-femme qu'elle sera*) et le pseudo-clivage (*Ce qu'il écoute, ce sont les informations* / *Ce qu'ils sont, c'est heureux*), ce dont ne rend pas compte leur appellation. Afin de montrer qu'il y a similitude et différence à la fois, certains linguistes adoptent la dénomination « complément attributif » à la place de « attribut du sujet » – où « complément » établit la similarité (partielle) de propriétés avec le complément d'objet.

Troisième exemple : complément d'objet indirect / complément oblique

Traditionnellement, le verbe *nuire* comme le verbe *penser* sont considérés comme transitifs indirects, du fait qu'ils se construisent avec un complément d'objet introduit par une préposition (autrement dit, un complément d'objet indirect) : *Elle nuit à ses intérêts*, *Elle nuit à ses amis*, *Il pense à ses intérêts*, *Il pense à ses amis*. Néanmoins, si l'une des propriétés du complément d'objet est d'être cliticisable, alors il n'est pas légitime d'assimiler les deux verbes puisque l'on observe :

7 Ce que symbolise le signe « dièse ».

8 Ce que symbolise l'astérisque.

9 Nous nous bornons à un seul argument, mais il y en aurait d'autres : par exemple, l'attribut du sujet est susceptible d'être mis en emphase par clivage : *C'est médecin qu'il sera*, ce qui n'est pas le cas de l'attribut de l'objet : ?? *C'est médecin que je le crois* – ou pseudo-clivage : *Ce qu'il sera, c'est médecin* / **Ce que je le crois, c'est médecin*.

10 L'abréviation vs du latin *versus* signifie « s'oppose à », « par opposition à ».

*Elle y nuit (à ses intérêts) comme Il y pense (à ses intérêts) mais
Elle leur nuit (à ses amis) vs *Il leur pense (à ses amis) et
Il pense à eux vs *Elle nuit à eux.*

De même, on parle traditionnellement de complément d'objet indirect dans des cas tels que *Elle veille sur son père, Il pleure après une augmentation, Voyez à ce que le bétail ait toujours de l'eau*, etc. ; certes il s'agit bien d'un complément : il fait partie de la valence du verbe puisque ce dernier change d'emploi si l'on retire le GP (groupe prépositionnel)¹¹, mais ce complément n'est pas cliticisable : on ne peut donc pas l'assimiler à un complément d'objet indirect – une caractéristique de celui-ci étant précisément la cliticisation – là encore la fonction « complément oblique » permet de résoudre le problème :

*Elle veille sur lui et non *Elle lui veille (sur son père).
Il pleure après ça et non *Il y pleure (après une augmentation).
? Voyez à cela et non *Voyez-y (à ce que le bétail ait toujours de l'eau).*

Dernier exemple : complément circonstanciel ou attribut du sujet / complément oblique

Le GP *en gentleman* dans un énoncé tel que *Il se comporte en gentleman* serait susceptible, traditionnellement, de deux analyses ; d'une part, considérant que *en gentleman* exprime la manière dont le sujet se comporte, on peut conclure que ce GP est « complément circonstanciel » (il répond d'ailleurs à la question *comment ? : comment se comporte-t-il ? - En gentleman*). Cependant ce GP est obligatoire (**Il se comporte*), ce qui contredit la définition du « complément circonstanciel »¹² vu comme une précision secondaire, facultative car non nécessaire à la bonne formation de la phrase. D'où, d'autre part, une deuxième hypothèse : *en gentleman* serait attribut du sujet (et donc non supprimable) – mais un nouveau problème se pose, c'est que l'attribut du sujet est cliticisable, ce qui est en l'occurrence impossible (**Il se le comporte*). Ce GP ne peut donc être considéré ni comme un « complément circonstanciel » (ni comme un ajout) ni comme un attribut : il constitue un nouveau cas de figure.

Il y a lieu encore une fois de dénommer autrement ce complément qui n'a pas le même ensemble de propriétés que le complément d'objet ou le complément attributif : il a les propriétés de ce que nous avons appelé « complément oblique ».

Retour sur le dit « attribut de l'objet »

On a vu précédemment que, contrairement à l'attribut du sujet (ou « complément attributif »), le dit « attribut de l'objet » est obligatoire mais n'est pas cliticisable : on peut donc le ranger dans les compléments obliques. La nouvelle fonction créée permet ainsi de rendre compte de constituants que la grammaire traditionnelle range (1) sous des étiquettes différentes alors qu'ils ont les mêmes propriétés, et (2) avec d'autres constituants dont ils n'ont pas le même ensemble de propriétés.

Conclusion

L'observation en grammaire concerne les formes, c'est-à-dire, dans le domaine syntaxique, ce qui affecte la combinaison des mots. Lors de ces manipulations, on se sert du sens pour déterminer si le résultat d'un test correspond bien à l'état initial de l'énoncé : *pleurer sa jeunesse* n'équivaut pas à *pleurer*, on en conclut que la suppression de *sa jeunesse* n'est pas possible. Ce recours au sens consiste uniquement à se demander si oui ou non deux énoncés ont le même sens : on ne cherche pas, en syntaxe, à définir les unités selon ce qu'elles désignent ni à raisonner sur les phrases selon ce

11 *Elle veille* n'a pas le même sens que *Elle veille sur quelqu'un*, *pleurer après quelque chose* n'est pas *pleurer* « verser des larmes », *voir* (« percevoir par la vue ») ne signifie pas « s'occuper de » comme *voir à*.

12 Comme celle de l'ajout, qu'il soit de GV ou de P.

qu'elles expriment. Le jugement sur ces transformation porte aussi sur le caractère grammatical ou agrammatical de la suite obtenue : *penser à son amoureux* ne peut devenir **lui penser*. Parfois, on hésite à trancher, ce que l'on signale par un point d'interrogation (ou deux) : ? *C'est médecin qu'il est.* / ?? *C'est médecin qu'est Paul.* / **C'est médecin que Paul est.*

Le principe général est que deux unités qui ont les mêmes propriétés sont rangées dans la même classe ou se voient attribuer la même fonction : on est alors conduit à revoir certains classements, ou définitions de positions syntaxiques, ou dénominations telles que léguées par la tradition. En l'occurrence, nous avons mis au jour une nouvelle fonction, celle de « complément oblique » (obligatoire et non cliticisable), à distinguer du complément d'objet (obligatoire ou supprimable selon les verbes, mais cliticisable) ; l'attribut du sujet se voit, par l'appellation « complément attributif », rapproché du complément d'objet, avec lequel il a en commun le fait d'être cliticisable. Le classique « attribut de l'objet », obligatoire et non cliticisable, entre désormais dans les compléments obliques.

Bibliographie

Par définition, un cours est une synthèse, adaptée au public qu'il s'agit de former, d'un ensemble de travaux issus de divers chercheurs : l'objectif est de constituer chez l'étudiant une culture contemporaine, en tenant compte de ses connaissances antérieures et de ce qu'il est capable d'assimiler selon son année d'étude. Il ne sera donc fourni ici que des références minimales : l'essentiel du présent cours repose sur ce que Claire Blanche-Benveniste (et l'équipe qu'elle a dirigée à Aix-en-Provence entre 1975 et 2005 environ) a apporté à la grammaire française en réfléchissant aux difficultés que pose la description de l'oral à la tradition qui privilégie la langue écrite – voire littéraire. Il ne s'agit pas pour vous de lire les travaux ci-dessous référencés en vue de l'examen, mais de connaître et de retenir le nom de ces chercheurs – et de vous reporter à ces ouvrages si vous désirez approfondir vos connaissances.

Blanche-Benveniste, Claire et coll. (1984) *Pronom et Syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.

Blanche-Benveniste, Claire et coll. (1990) *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris, CNRS.

Exercices

Les exercices proposés, comme les exemples traités dans le cours du chapitre, sont susceptibles de fournir des questions d'examen mais constituent aussi un complément au cours : il vous faut donc les intégrer à vos connaissances. Il s'agit ici simplement d'examiner les propriétés de ce que certains linguistes¹³ appellent « prédicat complexe » – c'est-à-dire une forme verbale constituée non pas d'un seul mot mais de plusieurs (traditionnellement, on dit que le verbe est conjugué avec un auxiliaire ou un semi-auxiliaire).

I. Le verbe et l'auxiliaire

Le verbe apparaît dans la phrase sous une forme dite « simple » (un mot) ou sous une forme dite « composée » (deux mots) : il est alors au participe passé, conjugué avec un auxiliaire. Cette opposition concerne tous les temps¹⁴, par exemple :

1. *Elle résout le problème* / *Elle a résolu le problème.*
2. *Il recousait son ourlet* / *Il avait recousu son ourlet.*

13 Par exemple Anne Abeillé : Abeillé, A. (2002) *Une grammaire électronique du français*, Paris, CNRS.

14 Vérifiez que vous connaissez les termes étiquetant toutes les formes verbales du corpus (*résout* : présent de l'indicatif, *a résolu* : passé composé de l'indicatif, etc.).

3. *Elle sortira de l'ENA / Elle sera sortie de l'ENA.*
4. *Il lut la lettre / Quand il eut lu la lettre, il fondit en larmes.*
5. *La drogue viendrait de Chine / La drogue serait venue de Chine.*

- a) Montrez par le test de commutation que la forme composée équivaut à une forme simple.
- b) Dans les phrases contenant une forme composée, cliticisez le complément : où se place le clitique ?
- c) Pour obtenir une interrogation, inversez le sujet des phrases à forme composée : où se place le clitique ?
- d) Mettez la négation dans les phrases à forme composée : où se placent les deux mots constituant la négation ?
- e) Dites pour chaque phrase si le sujet est un Nom « humain » ou « non humain », et montrez que la sélection du sujet dépend du verbe au participe passé et non de l'auxiliaire.

II. Des verbes ambigus : (1) devoir

Le corpus suivant illustre le cas de trois emplois distincts du verbe *devoir* : l'exercice consiste à établir la différence non seulement sur une base sémantique mais aussi sur une base syntaxique et distributionnelle.

1. *Max doit mille euros à Marie.*
2. *Max doit absolument résoudre le problème.*
3. *L'heure qu'il est ? Il doit être dans les 7 heures.*
4. *Quelle heure il était ? Il pouvait être 7 heures, 7 heures et quart ?*
5. *Ils doivent rentrer les foins, car je ne vois personne dans les champs.*

- a) Repérage sémantique : dans chaque phrase, à quelle notion renvoie le verbe *devoir* ? (Trouvez un synonyme ou une paraphrase appropriés.)
- b) Repérage syntaxique : d'après le corpus, quelle construction correspond à chaque notion ?
- c) Propriété syntaxique : dans quel(s) cas peut-on cliticiser ce qui complète le verbe *devoir* ? Et par conséquent, dans quel(s) cas peut-on dire qu'il a un complément ?
- d) Repérage distributionnel 1 : dans quelle(s) phrase(s) le sujet est-il un Nom « humain » ? Peut-on lui substituer un Nom « non humain » ?
- e) Repérage distributionnel 2 : dans quelle(s) phrase(s) le sujet est-il un « non-humain » ? Peut-on le commuter avec un sujet « humain » ?
- f) Auquel de ces trois emplois correspond l'emploi dit traditionnellement « semi-auxiliaire » de *devoir* ?

III. Des verbes ambigus : (2) pouvoir

- a) Montrez à partir du corpus suivant que le verbe *pouvoir* connaît trois emplois distincts.
 1. *Léa peut soulever cette malle.*
 2. *La salle peut contenir 500 personnes.*
 3. *Les étudiants ne peuvent sortir de la salle d'examen qu'au bout d'une heure.*
 4. *Maman, je peux regarder la télé s'il te plaît ?*
 5. *La femme pouvait avoir trente ans.*
 6. *Ouais, à la rigueur. Ça peut le faire...*
- b) Auquel de ces trois emplois correspond l'emploi dit traditionnellement « semi-auxiliaire » de *pouvoir* ?

IV. Synthèse et interprétation des observations précédentes

1. Si « prédicat complexe » désigne une forme verbale composée, quels sont les cas de « prédicat complexe » que vous pouvez citer en fonction de votre travail précédent ?
2. Comparez les cas de « prédicat complexe » que vous avez cités ci-dessus : (a) quelles propriétés les rassemblent ? (b) quelles propriétés les différencient ?

Pistes de réponses

Exercice I

Dans un premier temps, on observe le comportement des formes, selon les orientations de la question posée :

(a) dans toutes les phrases où le verbe est à une forme composée, cette dernière commute avec une forme simple (ce que montre la comparaison *résout* (présent) / *a résolu* (passé composé), *recousait* (imparfait) / *avait recousu* (plus-que-parfait), *sortira* (futur) / *sera sortie* (futur antérieur), *lut* (passé simple) / *eut lu* (passé antérieur), *viendrait* (conditionnel présent) / *serait venue* (conditionnel passé).

(b) On observe que le clitique prend place avant l'auxiliaire et non le verbe au participe passé (autrement dit, le clitique complément du verbe s'attache à l'auxiliaire et non au verbe) : *Elle l'a résolu*, *Il l'avait recousu*, *Elle en sera sortie*, *Il l'eut lue*, *Elle en serait venue*.

(c) Le clitique sujet du verbe se place après l'auxiliaire et non le verbe au participe passé : *A-t-elle résolu*, *Avait-il recousu*, *Sera-t-elle*, *Eut-il lu*, *Serait-elle venue*.

(d) La négation se place de part et d'autre de l'auxiliaire et non du verbe au participe passé : *Elle n'a pas résolu*, *Il n'avait jamais recousu*, *Elle ne sera guère sortie*, *Il ne l'eut point lu*, *La drogue ne serait pas venue*.

(e) Pour déterminer si un sujet est « humain » ou « non humain », on voit s'il commute avec respectivement *quelqu'un*, *on* ou *personne* (qui ne peuvent renvoyer qu'à un humain) ou *quelque chose*, *rien* (qui ne peuvent renvoyer qu'à un non-humain); la commutation montre que, sauf *lire*, les verbes peuvent avoir un sujet « humain » comme « non humain » (*La mathématicienne / Cette découverte a résolu le problème*. - *Le couturier / La machine avait recousu son ourlet*. - *La ministre / La chaise sera sortie de l'ENA*. - *Quelqu'un / ?? Quelque chose / ?? Ça lut la lettre*. - *La jeune orpheline / La drogue viendrait de Chine*. Ces commutations montrent que ce n'est pas l'auxiliaire qui sélectionne le sujet du verbe, puisque se trouvent avec *avoir* ou *être* aussi bien des noms ou pronoms « humain » et « non humain » : le fait que l'on ne puisse pas avoir un « non humain » avec *a lu* vient donc du verbe *lire* et non de l'auxiliaire *avoir*.

Dans un second temps, on tire les conséquences des observations : les propriétés testées de (a) à (d) montrent que c'est l'auxiliaire qui commande les opérations syntaxiques, puisque c'est par rapport à lui que se placent les clitiques et la négation, et non par rapport au verbe au participe passé. Cependant c'est le verbe qui détermine le type de sujet ou de complément, autrement dit qui impose les contraintes distributionnelles de sélection du sujet ou du complément. On a donc un « complexe verbal » (ou « prédicat complexe ») tel que, en quelque sorte, l'auxiliaire (porteur de conjugaison) et le verbe (au contraire non conjugué, étant au participe passé) se partagent les tâches accomplies par le verbe simple.

Remarque : la présentation de la réponse peut se faire selon l'ordre inverse de celui du traitement de la question, c'est-à-dire d'abord annoncer le résultat et ensuite donner l'exemple commenté qui justifie l'affirmation. C'est l'ordre qui est adopté pour la réponse à l'exercice suivant.

Exercice II

La plupart des unités du lexique (ou « lexèmes ») sont polysémiques : on l'observe dans les dictionnaires où chaque mot en général est défini selon plusieurs acceptions – c'est le cas du verbe *devoir*, qui connaît trois emplois repérables non seulement sémantiquement mais aussi syntaxiquement (par la construction) et distributionnellement (par le type de sujet et de complément).

- D'une part, avec un sujet « humain » et deux compléments : un complément direct de forme GN (groupe nominal), et un complément indirect de forme à GN, il énonce une dette (on reconnaît un complément d'objet au fait qu'il est cliticisable) : *Max les lui doit*).
- D'autre part, avec un sujet « humain » et un seul complément, ce dernier à l'infinitif, *devoir* indique une obligation (l'infinitif est bien un complément, étant cliticisable : *Max le doit absolument*). Dans cet emploi, le sujet peut être « non humain » : *Le train doit absolument partir*.
- Enfin, avec un sujet « humain » aussi bien que « non humain » et suivi d'un infinitif qui n'est pas analysable comme un complément d'objet (n'étant pas cliticisable), *devoir* exprime l'éventualité (selon le contexte, il est commutable avec *pouvoir* pris dans le même sens) : *Eve doit travailler, à l'heure qu'il est* / *Eve peut travailler, à l'heure qu'il est* (au sens « il est possible / probable que »).

Seul le dernier emploi mérite la dénomination « prédicat complexe » : l'infinitif n'est pas en l'occurrence un complément d'objet et *devoir* est « semi-auxiliaire » (selon la terminologie traditionnelle) conjuguant le verbe à l'infinitif (c'est ce dernier qui impose la sélection du sujet et des compléments éventuels : *L'avion doit être en train de partir, à l'heure qu'il est* / **L'avion doit être en train de travailler, à l'heure qu'il est* / *Eve doit être en train de travailler, à l'heure qu'il est*. Notons la place du clitique : dans *Ils doivent rentrer les foins* (au sens « sans doute sont-ils à rentrer les foins ») / *Ils doivent les rentrer*, le pronom *les* est attaché à l'infinitif, alors que, dans le cas des auxiliaires *être* ou *avoir*, le clitique « monte » devant l'auxiliaire (*Ils les ont rentrés*).

Exercice III

Comme précédemment, pour commencer l'observation est menée : à partir des tests proposés pour dégager les emplois du verbe *devoir*, vous voyez ce qu'il en est de *pouvoir* dans le corpus proposé. Vous aboutissez à un certain résultat, à une certaine conclusion. Mais dans la rédaction de votre réponse : vous commencez par annoncer le résultat, que vous illustrez ensuite par les exemples appropriés démarche qui est adoptée ci-dessous.

Le verbe *pouvoir* connaît au moins trois emplois, différents sémantiquement, syntaxiquement et distributionnellement, dont l'un correspond à ce que l'on dénomme classiquement « semi-auxiliaire », où il forme avec le verbe à l'infinitif un prédicat complexe.

Premièrement, *pouvoir* énonce l'aptitude, la capacité, d'une personne (sujet « humain » : *Léa*) ou d'une chose (au sens large : sujet « non humain », *la salle*) ; le complément (cliticisable) est à l'infinitif (un GN ne paraît pas possible à cette position, tout au plus peut-on admettre le pronom *tout*) : *Tu peux soulever cette malle ? - Bien sûr que je le peux*.

Deuxièmement, *pouvoir* a trait à l'autorisation (ou à la défense) : le sujet est seulement « humain », le complément (cliticisable) est à l'infinitif (en dehors de quoi, comme précédemment, seul le pronom *tout* paraît admissible) : *M'man, je peux regarder la télé ? - Tu le peux si tu as fini tes devoirs*.

Troisièmement, *pouvoir* indique l'éventualité : il autorise alors un sujet « humain » aussi bien que « non humain », mais il précède un infinitif qui n'est pas un complément, n'étant ni cliticisable ni commutable avec *tout* ; c'est dans cet emploi qu'il forme avec le verbe à l'infinitif un « prédicat

complexe », constituant le semi-auxiliaire qui, comme dans le cas de *devoir*, atténue l'affirmation, marque la prudence du locuteur (qui ne s'engage pas clairement par une affirmation nette : *La femme avait trente ans* vs *La femme pouvait avoir trente ans*, *Ça le fait* vs *Ça peut le faire*. Notons là encore que la cliticisation du complément de l'infinitif se fait devant ce dernier (*La femme pouvait les avoir / en avoir trente*) et non devant le semi-auxiliaire.

Exercice IV

Il existe donc une forme verbale composée, telle que soit un auxiliaire précède un participe passé, soit un semi-auxiliaire précède un infinitif, ensemble qui reçoit à l'heure actuelle la dénomination « prédicat complexe ».

Les prédicats complexes ont en commun le fait que (a) un verbe conjugué précède un verbe non conjugué (soit au participe passé, soit à l'infinitif) ; (b) ce verbe non conjugué n'est pas un complément d'objet, ce qui se reconnaît au fait qu'il n'est pas cliticisable ; (c) ce n'est pas le verbe conjugué (dit « auxiliaire » ou « semi-auxiliaire ») qui sélectionne le sujet ou les compléments, c'est le verbe non conjugué ; (d) la négation se place de part et d'autre du verbe conjugué (donc de l'auxiliaire ou du semi-auxiliaire) ; (e) le clitique sujet, en cas d'inversion, se place après le verbe conjugué.

Ce qui permet de distinguer au moins deux cas de figure de prédicat complexe, c'est le fait que (a) d'une part, le verbe non conjugué est soit au participe passé, soit à l'infinitif ; (b) d'autre part, le clitique complément du verbe non conjugué se place avant l'auxiliaire dans le cas où le verbe non conjugué est au participe passé, mais avant le verbe non conjugué à l'infinitif ; (c) ajoutons que la négation peut éventuellement se placer devant l'infinitif (mais jamais devant le participe passé) : *Il ne doit pas être 7 heures / Il doit ne pas être 7 heures, car le train est encore à quai*.

■ En guise d'approfondissement des exemples proposés dans le cours et dans les exercices :

(1) reportez-vous au chapitre concernant la fonction « attribut »,

(2) reportez-vous au chapitre concernant les « auxiliaires » et « semi-auxiliaires »

dans une grammaire de référence, et entraînez-vous à en commenter les divers aspects (définitions, critères, exemples...) en fonction de ce que vous venez d'apprendre :

Grevisse, M. & Goosse, A. (2008) *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 14e édition.

Riegel, M. et coll. (2009) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 4e édition.

■ Pour ceux d'entre vous qui envisagent de préparer le concours de Professeur des écoles, voici ce qui a été demandé en 2014 aux candidats dans l'Académie de Lille (voyez, sur le site du Ministère en particulier, ce qui est attendu d'un futur maître en matière de connaissances grammaticales):

Relever les attributs du sujet et indiquer leur nature (ou classe grammaticale) dans le passage suivant :

On entre quand on en a envie, personne n'est jamais en retard au café. C'est sûrement un moulin, chez moi ... Les pupitres durcissent, le poêle sent fort la suie, tout devient **présent, bordé d'un trait épais**. Elle s'est rassise, elle pointe son doigt sur moi en souriant « ma petite, vous êtes **une orgueilleuse**, vous ne vouliez pas, non vous ne vouliez pas me dire bonjour ! » Elle devient **folle**, je ne peux rien lui dire, elle parle tout à côté, elle invente.

« L'usage actuel, fidèle à une longue tradition grammaticale, réserve le terme d'attribut à la fois à un type générique de fonction et aux constituants de forme variable qui remplissent cette fonction. Dans cette perspective, l'attribut du sujet est le deuxième constituant d'un groupe verbal (GV → V+ X) dont le verbe introducteur est le verbe être ou un verbe d'état susceptible de lui être substitué. Il s'interprète comme un prédicat qui exprime une

caractéristique (propriété, état ou catégorisation) du sujet : Pierre est gentil / commissaire aux comptes / un excellent bridgeur / d'une humeur exécrationnelle / las d'attendre / en colère. »
(**Grammaire méthodique du français**, M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul).

Le « corrigé » :

- Les quatre occurrences attendues par le jury :
 - Tout devient *présent*, Adjectif qualificatif
 - bordé d'un trait épais*, Participe passé employé comme adjectif
 - Vous êtes *une orgueilleuse*, Adjectif substantivé
 - Elle devient *folle*, Adjectif qualificatif
- Le jury a en outre accepté les relevés suivants :
 - Personne n'est jamais *en retard*, Groupe prépositionnel
 - C'est sûrement *un moulin*, Groupe nominal

La (les) définition(s) de la phrase simple

La « grammaire », sans autre précision, raisonne dans le cadre de la phrase, conçue comme l'unité maximale au-delà de laquelle les outils, l'analyse et le raisonnement ne sont plus efficaces¹⁵ ; on s'attend donc à ce que la grammaire procure une définition de la phrase, tâche, cependant, qui ne va pas de soi, comme va le montrer le passage en revue critique d'un certain nombre de définitions courantes, qu'elles reposent sur le sens (définition sémantique) ou sur la forme (ponctuation, constitution syntaxique).

Le point de vue sémantique

Le point de vue sémantique prend deux aspects, selon qu'il établit le lien entre la forme et la réalité à laquelle renvoie cette forme, ou bien entre la forme et la pensée que la forme est supposée exprimer. Dans le premier cas, la phrase est définie comme un ensemble de mots décrivant un événement ou une situation (le sens est vu comme la relation établie entre l'énoncé et ce qui se passe dans le monde)¹⁶, tandis que dans le deuxième cas, la phrase est définie comme une unité de pensée¹⁷ – le sens est alors vu comme la relation établie entre l'énoncé et la représentation mentale de ce qui se passe dans le monde.

Quelle que soit l'option, ces définitions ne sont ni spécifiques (elles peuvent s'appliquer à d'autres unités que la phrase), ni générales (certaines unités que l'on reconnaît comme des phrases ne sont pas pour autant interprétables en relation avec ce qui se passe dans la réalité ou la façon dont on se le représente).

- Ainsi, un énoncé comme *L'arrivée des coureurs* décrit le même événement (ou la même représentation mentale) que la phrase *Les coureurs arrivent* (la corrélation avec ce qui se passe (ou avec la pensée correspondante) est la même, mais le premier énoncé n'est pas reconnu comme une « phrase ») : la définition sémantique n'est donc pas propre à l'unité « phrase » (ici, elle s'applique aussi bien à un GN).
- A l'inverse, on reconnaît bien « une phrase » dans *D'incolores idées vertes dorment furieusement*, sans pour autant être en mesure de lui faire correspondre une interprétation (qu'il s'agisse d'un fait réel ou de l'idée que l'on s'en fait)¹⁸. Il en va de même, pour le profane, de certains discours poétiques ou scientifiques : il voit bien qu'il s'agit de

15 Néanmoins, rendre compte du fonctionnement des déterminants et des pronoms suppose souvent la mise en corrélation de deux phrases (voire davantage) ; par exemple, la présence de l'article défini (dans *le véhicule*) s'explique par référence au contexte dans : *Un énorme camion bloquait la rue. On avait beau klaxonner, le véhicule ne bougeait pas* (l'article permet de faire le lien entre les deux GN *un camion* et *le véhicule*, qui apparaissent dans deux phrases différentes). Il en va de même pour le pronom *elle*, interprétable par référence à la phrase qui précède celle où il se trouve, dans : *Par un beau matin de printemps, une calèche entra dans Paris par la Porte Champerret. Peinte d'un noir rutilant, elle attirait tous les regards.*

16 Charaudeau, P. (1992) *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette. Le lien entre la langue et le réel remonte à la philosophie antique, avec la conception platonicienne.

17 Grevisse, M. (1964) *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot. Le lien entre la langue et la pensée remonte à la philosophie antique, avec la conception aristotélicienne.

18 L'exemple, célèbre, est de Noam Chomsky, selon qui l'on ne peut partir du sens pour définir les unités linguistiques ni leurs combinaisons (Chomsky, N. (1957 trad. 1969) *Structures syntaxiques*, Paris, Le Seuil).

« phrases » mais ne comprend pas le sens produit par l'assemblage des mots. Le poète Henri Michaux s'est ainsi amusé à montrer que la structure syntaxique est porteuse de sens dans « Le grand combat » (1976) dont voici le début :

Il l'emparouille et l'endosque contre terre ;
Il le rague et le roupète jusqu'à son drôle ;
Il le pratèle et le libucque et lui barufle des ouillais ;
Il le tocarde et le marmine,
Le manage rape à ri et ripe à ra.
Enfin il l'écorcobalise.

L'autre hésite, s'espudrine, se défaisse, se torse et se ruine.

La forme : le critère de la ponctuation

Vous avez évidemment appris qu'une phrase commence par une majuscule et se termine par un point, et c'est peut-être une définition tellement prégnante que c'est la première idée qui vous vient à l'esprit si l'on vous demande « qu'est-ce qu'une phrase ? » – et pourtant, là encore, cette définition n'est ni spécifique, ni générale.

La première remarque est que ce critère dénie l'existence de « phrases » à l'oral, puisque la majuscule et le point n'apparaissent qu'à l'écrit. Est-ce à dire qu'il n'y aurait pas de phrases à l'oral ? Evidemment non : si, certes, l'on ne parle pas continûment en phrases, il n'en existe pas moins des séquences que l'on reconnaît comme telles dans les échanges les plus ordinaires :

« *Est-ce que tu as pensé à fermer le gaz ? - J'y vais tout de suite !* »

A l'inverse, les suites graphiques délimitées par une majuscule et un point ne répondent pas toujours à l'idée que l'on a de ce qu'est une phrase – c'est le cas de la deuxième séquence commençant par une majuscule et terminée par un point dans l'extrait suivant :

« *Ils sont assis sur le banc vert, devant le bâtiment du téléphérique, et leur fils roule à bicyclette à travers le rond-point. Une bicyclette avec stabilisateur. Odile s'est allongée et, la tête contre le genou de Louis, elle lit une revue de cinéma.* » (Modiano, *Une jeunesse*, Paris, Gallimard, page 11)

Donc : le critère de la ponctuation n'est pas spécifique puisque l'on peut avoir des suites commençant par une majuscule et se terminant par un point qui ne sont pas intuitivement reconnues comme des phrases (c'est le cas de *Une bicyclette avec stabilisateur*.)

La deuxième remarque est que, à l'écrit même, une suite peut très bien répondre à la notion de « phrase » sans pour autant être ponctuée par une majuscule d'un côté et un point de l'autre. C'est le cas systématique à l'oral, mais il se rencontre aussi très souvent à l'écrit – ainsi le gros titre de la page de couverture du bulletin de la MGEN n°288 se présente-t-il ainsi :

BURN OUT

LA SOUFFRANCE S'INSTALLE AU TRAVAIL

où l'on reconnaît bien une phrase dans le second sous-titre sans que rien ne distingue la première lettre des autres ni qu'un quelconque signe achève la suite de mots¹⁹.

Donc : le critère de la ponctuation n'est pas général du fait que l'on peut avoir affaire à ce que l'on reconnaît être des phrases sans que pour autant il y ait une majuscule au début et un point à la fin.

19 Pour d'autres exemples, voir : Leeman, D. (1993) *La Grammaire ou la Galère ?*, Paris, Bertrand Lacoste & CRDP de Toulouse. Cet ouvrage défend une démarche pédagogique telle que l'enseignement / apprentissage de la grammaire est fondé sur la lecture critique des définitions, critères et exemples des manuels scolaires en vigueur.

En somme, ce critère n'est ni spécifique ni général, or ce sont les deux qualités que l'on attend d'une définition pour qu'elle soit effectivement caractéristique de ce qu'elle vise à définir.

Le point de vue morpho-syntaxique

Selon le point de vue morpho-syntaxique, la phrase simple se définit (minimalement) comme une construction associant un GN et un GV où le verbe est conjugué (la définition repose donc sur les catégories concernées et leur ordre de succession, ce qui relève de la syntaxe, et intègre la flexion verbale, ce qui relève de la morphologie) :

Mes jacinthes commencent à fleurir.

GN GV

La suite ainsi constituée possède un certain nombre de propriétés syntaxiques²⁰, par exemple :

- elle peut être précédée de *est-ce que*, *n'est-ce pas que* :

Est-ce que / N'est-ce pas que mes jacinthes commencent à fleurir ?

- elle peut être mise à la forme négative :

Mes jacinthes ne commencent pas à fleurir.

- elle peut faire l'objet d'une subordination :

Je crois que mes jacinthes commencent à fleurir.

Sémantiquement, le GV est « un prédicat » : il informe sur l'être ou la chose (au sens général) désignés par le GN : la prédication n'est cependant pas propre à la phrase, ainsi qu'on l'a vu précédemment à propos de *arrivée* et *arrivent*, sauf à préciser que le verbe est conjugué.

Phrase « de base » vs Phrase « transformée »

Si les propriétés qui viennent d'être présentées s'appliquent aux phrases de structure déclarative, elles ne se vérifient pas, en revanche, dans des cas tels que :

Es-tu intéressé ? (phrase interrogative)

Comment dois-je le prendre ? (phrase interrogative)

Faites ce que l'on vous dit sans discuter. (phrase impérative)

Est-il mignon cet enfant ! (phrase exclamative)

Afin de remédier à ces contre exemples, on admettra que la définition de la « phrase » concerne une construction considérée comme la base sous-jacente à toutes les phrases, laquelle comporte un GN et un GV conjugué et connaît les manipulations précédemment proposées pour définir la phrase ; à partir de cette base sont obtenues toutes les autres phrases, au moyen de transformations :

[tu es intéressé] est la structure de base de *Es-tu intéressé ?* obtenu par une transformation interrogative ;

[je dois le prendre ainsi] est la structure de base de *Comment dois-je le prendre ?* obtenu par une transformation interrogative (la question porte sur *ainsi*) ;

[vous faites ce que l'on vous dit sans discuter] est la structure de base de *Faites ce que l'on vous dit sans discuter.* obtenu par une transformation impérative ;

[cet enfant est mignon] est la structure de base de *Est-il mignon cet enfant !* obtenu par

20 Le linguiste Zellig Harris a été le premier à proposer une définition de la phrase en termes de propriétés syntaxiques (est une phrase une suite à laquelle on peut faire subir telle et telle transformation) : Harris, Z. S. (1947 rééd. 1951) *Structural Linguistics*, Chicago & Londres, Presses universitaires de Chicago.

transformation exclamative.

Et cette base possède bien les propriétés proposées pour définir la phrase : *Est-ce que tu es intéressé ? - Tu n'es pas intéressé. - Elle pense que tu es intéressé*²¹. *N'est-ce pas que je dois le prendre ainsi ? - Je ne dois pas le prendre ainsi. - Tu penses que je dois le prendre ainsi. Etc.*

« Phrase » averbale ?

Les grammaires (comme, d'ailleurs, les instructions ministérielles pour les programmes du collège) prévoient le cas de ce qu'elles appellent « phrase » mais qui ne comporte pas de verbe, d'où la dénomination « phrase averbale ». Cette appellation contredit évidemment notre premier critère selon lequel on appelle « phrase » une suite comportant un GN et un GV : elle repose uniquement sur le sens. Ainsi, il y a bien prédication dans :

Plutôt curieux, comme comportement ...

puisque l'on dit d'une « chose » (un certain comportement) qu'elle apparaît bizarre, inattendue, problématique – ce qui ne fait que confirmer que l'unité « phrase » n'est pas la seule construction possédant un prédicat (l'adjectif *curieux*, comme plus haut le nom *arrivée*, est prédicatif). De surcroît, ce genre de séquence ne possède pas les propriétés caractérisant la phrase :

**Est-ce que / *N'est-ce pas que plutôt curieux, ce comportement ?*

**Plutôt ne curieux pas, comme comportement.*

**Il me semble que plutôt curieux, comme comportement.*

On considérera, de manière plus cohérente avec la définition que l'on s'est donnée, que l'on a affaire à un énoncé (et non à une phrase) avec *Plutôt curieux, comme comportement*, énoncé qui résulte de la transformation de la phrase de base [cela est plutôt curieux comme comportement]²².

« Phrase à l'infinitif » / « Proposition infinitive »

Dans le même ordre d'idées, les grammaires parlent de « phrase » lorsque le verbe est à l'infinitif, comme dans :

Moi, vivre ici, jamais !

Et tous d'applaudir.

Etant donné le raisonnement tenu à propos de la « phrase averbale », il vous sera aisé de trouver pourquoi l'appellation « phrase à l'infinitif » ne convient pas : l'une des propriétés morpho-syntaxiques que nous avons retenues est en effet que le verbe est conjugué, et donc s'accorde en personne avec le sujet ; or ce n'est pas le cas de l'infinitif, rangé dans les modes impersonnels – en témoigne le fait que la commutation du sujet des exemples précédents avec d'autres GN différents n'entraîne pas de changement concomitant de la forme verbale :

Nous, vivre ici, jamais !

Et lui d'applaudir.

Il y a certes prédication dans ces énoncés, mais ils ne présentent pas les propriétés que l'on a retenues pour définir la phrase :

**Est-ce que moi, vivre ici, jamais ?*

**N'est-ce pas que nous, vivre ici, jamais ?*

**Est-ce que / *N'est-ce pas qu'et tous d'applaudir ?*

??Et tous de ne pas applaudir.

21 Notez que ce n'est pas le verbe *être* qui prédique quelque chose du sujet, mais le participe adjectivé *intéressé* (c'est pourquoi l'on parle de « copule » pour désigner *être* dans le cas, qui ne fait que relier le prédicat à son sujet sans lui-même porter un sens propre bien clair).

22 Le terme « énoncé » sera donc utilisé pour toute séquence verbale autonome qui n'entre pas dans la définition de la phrase.

**Je suis sûre qu'et lui d'applaudir.*

En conclusion, n'importe quelle suite de mots ne constitue pas une phrase – quand bien même on puisse y déceler une prédication. Le terme « phrase » s'applique à un certain objet clairement défini sur le plan morpho-syntaxique, et les objets qui ne répondent pas à ces critères ne seront donc pas dénommés « phrases » (pour l'instant, on se contentera de parler d'« énoncés »). En particulier, contrairement aux grammaires classiques, il ne nous apparaît pas pertinent de parler de « phrase » lorsque le verbe est à l'infinitif.

Un cas de figure particulier apparaît dans les grammaires lorsqu'il est question de « proposition », terme utilisé lorsque l'on a affaire à une phrase complexe – vous connaissez bien sûr, par exemple, les appellations « proposition principale » et « proposition subordonnée ». Ainsi, dans :

Je vois que les élèves travaillent.

L'analyse est que l'on a affaire à une phrase complexe comportant une proposition principale *je vois* et une proposition subordonnée *que les élèves travaillent*, la subordination s'opérant par la conjonction de subordination *que*. Rien n'empêche, en réalité, d'appeler « phrase » chacune de ces propositions, puisque, de part et d'autre de la conjonction qui les articule l'une à l'autre, elles sont formées sur le modèle GN + GV, avec un verbe conjugué accordé avec le sujet : selon la convention adoptée ci-dessus, on dira qu'une transformation de subordination conjoint ces deux phrases (dites « simples ») qui n'en forment alors plus qu'une (dite « complexe »).

Cependant il existe aussi une « proposition infinitive » – la subordination alors ne se marque pas au moyen d'une conjonction, mais justement par le fait que le verbe est à l'infinitif :

J'ai entendu le livre tomber.

L'analyse traditionnelle est que l'on a affaire à une phrase contenant une proposition dont le verbe, à l'infinitif, n'en a pas moins son propre sujet²³ : **je** est le sujet de *ai entendu* et **le livre** est le sujet de *tomber*. Néanmoins, si cette analyse vaut sur le plan sémantique, elle ne se matérialise pas morpho-syntaxiquement puisque le verbe ne se conjugue pas et par conséquent ne s'accorde pas avec le sujet (**Le livre tomber* n'est pas une phrase). De plus, considérer *le livre* comme le sujet de *tomber* est problématique puisque, vous avez vu cela dans le cours *Grammaire 1*, la fonction sujet se définit à l'aide d'un certain nombre de propriétés, comme la commutation avec les pronoms qui ne connaissent que cette fonction *je, tu, il(s), on* – or cette substitution est ici impossible :

**J'ai entendu il tomber*

et, en revanche, le GN peut être représenté par *le(s)*, pronom qui, lui, est la forme du complément :

Je l'ai entendu tomber.

Par conséquent, *le livre* est, non pas sujet de *tomber*, mais complément d'objet de *ai entendu*.

Se pose alors la question du statut de l'infinitif *tomber*, qu'on ne peut pas considérer comme le verbe d'une phrase (ou proposition), puisque non seulement il ne se conjugue pas, mais en plus il n'a pas de sujet²⁴(syntaxique). En revanche cet infinitif a deux propriétés remarquables – d'une part il ne peut pas être supprimé, d'autre part il n'est pas cliticisable :

**J'ai entendu le livre.*

**Je l'ai entendu le livre.*

Or – souvenez-vous de ce que vous appris dans l'*Introduction* du présent cours – : un constituant qui ne peut pas être supprimé est forcément un complément (il contribue à la définition de l'emploi du verbe), mais s'il n'est pas cliticisable on ne peut l'assimiler à un complément d'objet ni à un

23 Lorsque l'infinitif n'a pas son propre sujet, l'analyse traditionnelle ne voit pas de « proposition infinitive » : ainsi dans *Je souhaite travailler*, l'infinitif *travailler* est considéré comme le complément d'objet de *souhaite*, ce que confirme la possibilité de cliticisation : *(travailler) je le souhaite*.

24 Seul le point de vue sémantique permet de parler de « prédicat » à propos de l'infinitif : *le livre* est dit *tomber* (*tomber* dit quelque chose du livre).

complément attributif : on a pour ce type de comportement utilisé l'étiquette de « complément oblique ».

En conclusion, l'application de critères formels plutôt que sémantiques conduit à modifier les termes de l'analyse traditionnelle : il n'y a pas lieu de retenir comme nature pertinente la « proposition infinitive », non seulement parce que le terme de « proposition » apparaît inutile au regard de l'existence de la dénomination « phrase », mais encore parce que la prétendue « proposition infinitive » ne peut en réalité s'analyser en GN sujet + GV si l'on adopte des critères formels : le GN en question, cliticisable par *le, la, les*, doit donc être considéré comme un complément d'objet ; et le GV à l'infinitif – par définition insensible à l'accord avec le sujet (sémantique) – répond, lui, aux critères définissant le « complément oblique » (comme l'anciennement dénommé « attribut de l'objet »).

Premier problème : les « phrases siamoises »

Un premier problème est constitué par des paires de phrases simples (chacune a un GN et un GV) qui ne sont pas subordonnées ni coordonnées l'une à l'autre (aucune conjonction ne les articule), mais que l'on ne peut pas non plus considérer comme simplement juxtaposées. C'est le cas, par exemple, de :

Tu touches à cette fille, je te tue.

comparé à

Tu goûtes à ce plat, j'attends ton avis.

(à l'oral, l'intonation ne serait pas tout à fait la même).

Dans le deuxième cas, on peut parler de « juxtaposition » : les deux phrases ne sont pas syntaxiquement dépendantes l'une de l'autre, ce qui se voit au fait que, d'une part, les deux verbes peuvent ne pas être au même temps, et que, d'autre part, les deux verbes peuvent être à un autre temps que le présent :

Tu goûteras ce plat, j'attends ton avis. / Tu as goûté ce plat, j'attends ton avis.

Tu as goûté ce plat, j'ai attendu ton avis. / Tu goûteras ce plat, j'attendrai ton avis.

Tu avais goûté ce plat, j'avais attendu ton avis.

En revanche, on ne pourrait pas les subordonner sans changer le sens :

Quand tu goûtes ce plat, j'attends ton avis. / # Si tu goûtes ce plat, j'attends ton avis.

Les deux phrases sont également indépendantes en ceci que, considérées séparément, elles gardent l'identité sémantique qu'elles ont lorsqu'elles sont juxtaposées :

Tu goûtes ce plat.

J'attends ton avis.

La juxtaposition peut en outre se poursuivre sans changer l'interprétation des deux premières :

Tu goûtes ce plat, j'attends ton avis, éventuellement je corrige l'assaisonnement, tu le goûtes à nouveau...

Mais dans le premier cas, les deux phrases sont au contraire dépendantes l'une de l'autre – par contraste avec le cas précédent, on perd le sens (une forme de menace), ou bien l'on obtient des suites agrammaticales, si les verbes sont à des temps différents, ou si on les met à un autre temps que le présent²⁵ :

**Tu toucheras à cette fille, je te tue. / # Tu as touché à cette fille, je te tue.*

25 Cependant l'imparfait et le conditionnel (présent ou passé) sont possibles avec la même interprétation de cause-conséquence : *Tu touchais à cette fille, je te tuais. / Tu toucherais à cette fille, je te tuerais. / Tu aurais touché à cette fille, je t'aurais tué.*

Tu as touché à cette fille, je t'ai tué. / # *Tu toucheras à cette fille, je te tuerai.*

Tu avais touché à cette fille, je t'avais tué.

La juxtaposition ne peut pas ici se poursuivre, car on change alors le sens global de la paire (qui devient purement descriptive, perdant sa valeur de menace) :

Tu touches à cette fille, je te tue, on t'enterre, les gendarmes m'arrêtent...

Par contre ici, on peut les subordonner en gardant le sens de la relation :

Si tu touches cette fille, je te tue.

En somme, on a le cas paradoxal de deux phrases sans subordonnant qui entretiennent une relation de subordination : elles ne peuvent pas être considérées indépendamment l'une de l'autre, car alors on perd l'unité sémantique qu'elles forment à elles deux, et, prises séparément, elles changent d'identité :

Tu touches à cette fille. (n'est pas compris comme l'envisagement d'une possibilité)

Je te tue. (n'est pas compris comme une conséquence).

En conclusion, par comparaison avec les siamois, êtres qui ne vont pas l'un sans l'autre tout en présentant chacun les propriétés d'un être humain, on peut parler de « phrases siamoises » dans des cas tels que *Tu touches à cette fille, je te tue.*²⁶

Deuxième problème : le « mot-phrase »

Il est des cas où un seul mot équivaut, intuitivement, à une phrase – c'est le cas bien connu où *Oui* ou *Non* fonctionnent comme réponse à une question, en se substituant à la réponse complète (également possible, mais moins naturelle) :

« *Est-ce que tu seras là pour l'anniversaire de Mamie ? - Oui.* » =

« *Est-ce que tu seras là pour l'anniversaire de Mamie ? - Je serai là.* »

La question est de savoir si cette intuition (sémantique) peut se vérifier par des critères formels : est-ce que les mots *Oui* et *Non*, en l'occurrence, présentent les propriétés que l'on considère définitoires de la phrase ?

Vous pourriez aussi bien vérifier la chose par vous-même, connaissant les critères proposés pour caractériser l'unité dénommée « phrase » : il apparaît que l'application des tests ne donne pas un résultat clair, puisque ces mots, d'une part, ne se prêtent pas à la négation en *ne...pas*, mais, d'autre part, peuvent éventuellement être précédés de *est-ce que* ou *n'est-ce pas que*, et, enfin, se prêtent à la subordination :

**Ne oui pas*

? *Est-ce que oui ? / N'est-ce pas que oui ?*

Je crois que oui.

Que conclure ? Car le premier test est négatif, le deuxième est douteux, le troisième est positif... Admettons que l'analyse traditionnelle est motivée : *Oui* et *Non* sont donc considérés comme « mot-phrase » sur la base du résultat de l'application des tests.

Le problème est alors que ces mêmes ouvrages considèrent comme « mot-phrase » des énoncés qui ne se soumettent à aucun des tests en question – prenons ainsi l'exemple de *d'accord* (qui, de fait correspond intuitivement, aussi bien que *oui* ou *non*, à un mot équivalant à une phrase, sans pour autant à se prêter à nos tests de la même façon que *Oui* ou *Non*) :

« *Tu viendras à l'anniversaire de Mamie ? - Oui. / D'accord.* »

**Ne d'accord pas.*

26 Cette appellation est inspirée de l'emploi qu'en fait Marie Savelli dans sa thèse (1993) : Contribution à l'analyse macro-syntaxique : les constructions « siamoises » du type « Plus V1... Plus V2 ».

**Est-ce que d'accord ? / *N'est-ce pas que d'accord ?*

**Je crois que d'accord.*

Notons d'ailleurs que d'autres propriétés montrent que *D'accord* et *Oui* n'ont pas le même statut, le premier pouvant apparaître en fonction d'attribut, avec éventuellement un complément, ce qui n'est pas le cas du second :

*Je suis d'accord. / *Je suis oui.*

*D'accord avec toi ! / *Oui avec toi.*

*Nous sommes d'accord. / *Nous sommes oui.*

Conclusion : en toute rigueur, des unités qui ne présentent pas les mêmes propriétés formelles ne doivent pas recevoir la même analyse, et, par conséquent, malgré les apparences sémantiques, *Oui* et *D'accord* ne doivent pas être considérés comme des unités de même type (malgré la présentation qu'en donnent les grammaires classiques comme *Le Bon Usage*).

Conclusion générale

A titre d'hypothèse, sur des bases formelles, on appelle « phrase » une suite de mots ayant pour base une structure GN + GV telle que le V du GV s'accorde avec le GN, et obéissant de surcroît à trois critères :

- la suite en question peut être précédée de *est-ce que* ou *n'est-ce pas que*,
- la suite en question peut être mise à la forme négative par le moyen de *ne...pas* placé de part et d'autre du verbe conjugué,
- la suite en question peut être subordonnée (apparaître à la suite de *je pense que ...*).

Cette structure de base peut subir des transformations : transformation interrogative, transformation impérative, transformation passive, etc. La possibilité des transformations dépend de la structure de départ – ainsi, une phrase à verbe intransitif ne peut pas subir la transformation passive :

La nuit tombe ≠ **La nuit est tombée par N.*

Exercices

Nous commencerons par deux ou trois exercices vérifiant la bonne compréhension du cours précédent (exercices dont vous devez vérifier que vous êtes capable de les traiter sans recourir au cours n°1, bien entendu) – et seront ensuite proposés deux ou trois entraînements concernant la leçon n°2 qui précède. Rappelez-vous que ces exercices annoncent ce qui vous sera proposé à l'examen (à traiter en deux heures) : donc, entraînez-vous !

Exercice I

Etablissez les propriétés de la séquence *mon peintre préféré* dans les phrases suivantes : vous semble-t-elle pouvoir recevoir la même fonction syntaxique ?

(1) *Renoir serait mon peintre préféré.*

(2) *Renoir jalouserait mon peintre préféré.*

Proposez une analyse conforme au résultat de votre réponse.

Exercice II

Quelle analyse proposez-vous de *ce peintre célèbre* dans la phrase (1) ? Justifiez votre réponse en comparant le statut de cette séquence en (1) et en (2) :

(1) *Nous savons ce peintre célèbre.*

(2) *Nous admirons ce peintre célèbre.*

Exercice III

Rappelez l'analyse traditionnellement proposée pour la séquence soulignée en (1) ou (2) : êtes-vous d'accord avec cette analyse (justifiez votre réponse) ?

(1) *Il a vu ses espoirs s'envoler.*

(2) *Elle écoute les oignons mijoter.*

Exercice IV

Peut-on admettre une définition de la « phrase » fondée sur (1) la ponctuation, (2) le sens (« complet ») ? Justifiez votre réponse par des exemples commentés de façon précise.

Exercice V

Quel problème d'analyse pose la séquence *Tu as beau dire, ce comportement est inadmissible.* ?

Exercice VI

Montrez à partir des exemples suivants que seuls des critères d'ordre morpho-syntaxiques peuvent séparer la phrase des autres énoncés :

(1) *Bonne année !*

(2) *Je vous souhaite une bonne année !*

Exercice VII

Commentez ce passage de la *Grammaire méthodique du français* (page 777)²⁷ : « Les mots-phrases forment à eux seuls un énoncé : *oui, si, non, soit...* Ils peuvent reprendre globalement un contenu propositionnel antérieur ; en particulier, ils apportent une réponse globale, positive ou négative, à une question /.../ »

Pistes de réponse

Exercice I

En apparence, les deux phrases sont semblables, présentant la même succession de catégories (N + V + Dét + N + Adj), mais la vérification de leurs propriétés montre que le second GN *mon peintre préféré* relève en réalité de deux fonctions différentes.

Dans les deux cas, ce GN ne peut être supprimé d'une part, est cliticisable par *le* d'autre part : on serait donc tenté d'y voir un complément d'objet direct. Mais si l'on met le GN au féminin, en le remplaçant par exemple par *ma plus belle exposition*, on observe que le clitique reste *le* dans le premier cas (*Renoir le serait, ma plus belle exposition*) alors qu'il se met au féminin dans le second (*Renoir la jalouserait, ma plus belle exposition*). Autrement dit, *mon peintre préféré* dans la phrase (1) est attribut du sujet *Renoir*, mais dans la phrase (2) complément d'objet direct du verbe *jalouserait*.

Le GN a donc deux fonctions différentes en (1) et en (2), mais néanmoins aussi des propriétés communes, c'est pourquoi la terminologie contemporaine les rapproche en appelant le premier « complément attributif ».

Exercice II

Dans *Nous savons ce peintre célèbre*, la suite *ce peintre célèbre* n'est pas supprimable, et la

27 Riegel, M. et coll. (1994 pour la première édition) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, collection « Quadrige. Manuels ».

cliticisation ne peut concerner que *le peintre* : *Nous le savons célèbre (ce peintre)*, de même que le clivage : *C'est ce peintre que nous savons célèbre*, ou la question : *Qui savez-vous célèbre ? - Ce peintre*. Donc la suite ne forme pas un constituant unique : elle comporte le complément d'objet *ce peintre* dont l'adjectif *célèbre* n'est pas l'épithète (sinon, il accompagnerait le nom dans toutes les manipulations). Cet adjectif n'est pas supprimable : **Nous savons ce peintre* ni non plus cliticisable : **Nous le savons ce peintre (célèbre)*, il répond donc à la définition du complément oblique.

Exercice III

Traditionnellement, l'analyse dans les deux cas est que l'on a affaire à une phrase comportant une « proposition infinitive », comportant un sujet et un verbe conjugué d'une part, et un sujet et un verbe à l'infinitif d'autre part. L'infinitif marque la subordination (il n'y a pas ici de conjonction) de la deuxième « proposition » à la première.

La première remarque sur cette analyse porte sur la terminologie : est adopté le terme « proposition » pour le cas où deux phrases (ou plusieurs) s'unissent (par subordination ou coordination ou juxtaposition) pour n'en former qu'une, mais qui se dit aussi pour parler de la phrase simple, dite « proposition indépendante » – deux étiquettes sont alors utilisées pour désigner la même unité grammaticale. On peut simplifier la nomenclature en ne gardant que le terme « phrase » pour tous les cas : phrase simple, phrase subordonnée, phrase coordonnée, etc.

La deuxième remarque est que, si la phrase infinitive comporte bien un GN et un GV, le verbe ne s'y accorde pas avec le sujet (*s'envoler* reste *s'envoler* si l'on commute *ses espoirs* avec *son espoir*, et de même *mijoter* reste *mijoter* si l'on remplace *les oignons* par *l'oignon*). Qui plus est, l'une des caractéristiques de la fonction sujet est qu'elle peut prendre la forme, qui lui est spécifique, des pronoms personnels *je*, *tu*, *il(s)* ; or ici le GN ne peut justement pas se pronominaliser selon la forme typique du sujet, mais il le peut selon la forme typique du complément d'objet : *Il les a vus s'envoler (ses espoirs)*, *Elle les entend mijoter (les oignons)*.

La logique, en fonction des critères que l'on s'est donnés, est donc de considérer que les GN *ses espoirs* en (1) et *les oignons* en (2) ont la fonction de complément d'objet direct du verbe conjugué. Reste alors à déterminer la fonction de l'infinitif : celui-ci n'est ni supprimable, ni cliticisable, il répond donc à la définition du complément oblique.

Exercice IV

Traditionnellement, la phrase est définie selon deux points de vue : un point de vue formel faisant intervenir la ponctuation, et un point de vue sémantique faisant intervenir l'expression d'une réalité ou d'une pensée.

Dans le premier cas, la majuscule est le signe du commencement, et le point celui du terme de la phrase. Ce critère n'est cependant pas général en ceci que l'on peut parfaitement reconnaître une phrase dans une suite qui ne commence pas par une majuscule et / ou ne se termine pas par un point. C'est bien entendu le cas à l'oral, mais aussi à l'écrit, en voici des exemples extraits de *TGV Magazine* n°160 – dans le premier cas, la suite commence par une majuscule mais ne se termine pas par un point, dans le deuxième elle commence par une minuscule mais s'achève sur un point, dans la troisième tout est en majuscule et il n'y a pas de point final :

(publicité) Les éditions Persée recherchent de nouveaux auteurs

(annonce) votre carte de fidélité et vos e-billets sont désormais accessibles sur les applications TGV pro et SNCF direct.

(publicité) PLUS DE 5000 PROPRIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE

Le critère de la ponctuation n'est pas non plus spécifique à la phrase car ce que l'on ne reconnaît pas être une « phrase » peut très bien commencer par une majuscule et se terminer par un point (les exemples sont extraits de la même source que précédemment) :

(publicité) Les grandes marques au meilleur prix !

(publicité) Curieux de voir un client satisfait de son ERP ?

(titre d'article) *Rencontre par un jour pluvieux de Toussaint avec un Romain Duris à l'affiche du dernier Klapisch, Casse-tête chinois, suite de l'Auberge espagnole et des Poupées russes.*

Un passionné de son métier, moins des interviews. . .

Le critère sémantique n'est pas non plus spécifique ni général. D'une part, des suites autres que phrastiques peuvent très bien évoquer une réalité ou correspondre à une pensée (voir aussi les exemples ci-dessus) :

Retard de 10 minutes pour le TGV en provenance de La Rochelle.

« Moi, Jane. Toi, Tarzan. »

D'autre part, à l'inverse, on peut reconnaître une suite de mots comme une phrase sans pour autant être en mesure de lui attribuer un sens :

« Nous groupons dans ce chapitre-ci les struments affectés à l'expression de la congruence qualitative, sans posséder de force oncinative. »²⁸

Bien entendu, une « phrase » a un sens, même si l'on ne sait pas le comprendre, mais l'on ne peut se fonder uniquement sur celui-ci (du moins tel que le formulent les définitions traditionnelles) pour définir l'unité « phrase » de manière satisfaisante – c'est-à-dire à la fois spécifique (ne valant que pour la phrase) et générale (valant pour toutes les phrases).

Exercice V

La suite *Tu as beau dire, ce comportement est inadmissible* présente deux ensembles séparés par une virgule, chacun analysable comme une phrase puisque l'on y repère un verbe conjugué (*as* et *est*) accordé à un sujet (respectivement *tu* et *ce comportement*). *A priori* donc, on a affaire à deux phrases juxtaposées.

Mais en réalité, le premier ensemble ne peut fonctionner seul, c'est-à-dire que si l'on supprime celui qui le suit, on obtient *Tu as beau dire*, qui ne se suffit pas à soi-même. Autrement dit, cette dernière suite n'est pas autonome, sa présence dépend de celle de son contexte. On ne peut pas pour autant parler de subordination, d'un point de vue morpho-syntaxique, puisque aucune conjonction ni autre mot subordonnant ne relie les deux : il s'agit par conséquent de « phrases siamoises » en ceci que l'une ne peut apparaître sans l'autre.

Exercice VI

Les deux énoncés (1) *Bonne année !* et (2) *Je te souhaite une bonne année !* ont le même sens, le premier étant conventionnellement produit et compris comme un souhait même s'il ne comporte aucune mention explicite de ce souhait. Dans les deux cas également, la suite de mots commence par une majuscule et se termine par un point. Selon les définitions traditionnelles, on serait donc en droit de parler de « phrase » pour les deux exemples.

28 Damourette, J. & E. Pichon (1911-1940) *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome VII, Paris, D'Artrey & CNRS (page 7).

Cependant, cette conclusion laisse insatisfait car on sait bien que (1) ne constitue en réalité pas une phrase comme (2) : certains parleraient d'ailleurs de « phrase nominale » ou de « phrase averbale », ce qui témoigne du fait que l'on attend d'une « phrase » qu'elle ait un verbe. L'application de critères morpho-syntaxiques permet de trancher :

- l'énoncé (1) ne peut être précédé de *Est-ce que* ou *N'est-ce pas que*, au contraire de (2) : **Est-ce que bonne année ?* / **N'est-ce pas que bonne année ?* vs *Est-ce que je te souhaite une bonne année ?* / *N'est-ce pas que je te souhaite une bonne année ?*
- L'énoncé (1) ne peut pas se mettre à la forme négative tandis que (2) le peut : **Ne bonne année pas* / **Ne bonne pas année* vs *Je ne te souhaite pas une bonne année.*
- L'énoncé (1) ne peut pas être subordonné, contrairement à l'énoncé (2) : **Il pense que bonne année* vs *Il pense que je te souhaite une bonne année.*

La conclusion est que, si (2) a bien les propriétés d'une « phrase », ce n'est pas le cas de (1), énoncé que l'on peut considérer comme une forme d'exclamation.

Exercice VII

Certaines grammaires parlent de « mot-phrase » pour désigner des adverbes sémantiquement équivalents à une phrase, en particulier dans la réponse à une question totale²⁹ :

Tu as pensé aux serviettes ? - Oui (= j'ai pensé aux serviettes).

Vous n'avez pas été mis au courant ? - Si (= nous avons été mis au courant).

Est-ce qu'elle vient avec nous ? - Non (= elle ne vient pas avec nous).

Tu pourrais faire un effort et sortir avec moi... - Soit (= je sors avec toi).

L'appellation « phrase » laisse entendre que le « mot » en question a au moins une propriété qui justifie cette appellation.

De fait, si *oui*, *non*, *si* ne peuvent pas être mis à la forme négative en *ne...pas*, ils peuvent être précédés de *n'est-ce pas que* ou faire l'objet d'une subordination – ils possèdent donc deux des propriétés définitoires de la phrase, ce qui peut justifier leur dénomination :

N'est-ce pas que oui ? / *N'est-ce pas que non ?* / *N'est-ce pas que si ?*

Je pense que oui / *Il croit que non* / *On suppose que si.*

Tu es d'accord ? Si oui, on se retrouve chez moi ; si non, je veux bien aller chez toi.

En revanche *soit*, également présent dans la liste des exemples fournis par la *Grammaire méthodique du français*, n'admet aucune de ces manipulations – il n'apparaît donc pas syntaxiquement fondé de l'appeler « mot-phrase » :

**N'est-ce pas que soit ?* / **Est-ce que soit ?*

**J'imagine que soit.*

En conclusion, c'est plutôt une équivalence d'ordre sémantique qui guide la *Grammaire méthodique du français* dans la définition du « mot-phrase ».

- Pour compléter vos connaissances (et étendre votre liste d'ouvrages de référence) : reportez-vous au *Grand Larousse de la langue française*, publié à Paris entre 1971 (tome I) et 1978 (tome 7) sous la direction de L. Guilbert. Ce dictionnaire, en effet, comporte, à leur ordre alphabétique, une mise au point historique et l'état contemporain des savoirs pour un grand

²⁹ L'interrogation totale porte sur l'ensemble de la phrase et appelle une réponse par *oui*, *non*, *si*. L'interrogation partielle porte sur un constituant de la phrase et appelle en réponse ou bien un sujet (*Qui a cassé le vase de Soissons ?*), ou bien un complément (*Qu'est-ce que tu manges ce soir ?*), ou bien un ajout (*où ?* interroge sur le lieu, *quand ?* sur le moment ou l'époque, *comment ?* sur la manière, *pourquoi ?* sur la cause ou le but, etc.).

nombre de notions grammaticales : il sera intéressant de voir ce qu'il en est à l'époque de la « phrase », de l' « attribut » ou de la « proposition » (etc.) et de vérifier si vous êtes en mesure de commenter ces descriptions (sont-elles d'ordre sémantique ? Formel ? Les définitions et critères apparaissent-ils spécifiques et / ou généraux ?, ...).

- *Pour ceux qui envisagent de préparer les concours de l'enseignement à l'école élémentaire ou au collège* : voyez sur le site du Ministère (entre autres) ce qui est attendu des candidats (par exemple, pour le concours du professorat des écoles, il faut connaître les programmes en vigueur en matière de grammaire, donc la terminologie / les définitions / les critères employés en particulier dans les manuels en vigueur). Pour ce qui concerne « la phrase », voyez quelles descriptions sont en vigueur (donc supposées connues par les candidats) et ce que l'on peut en dire de manière argumentée. A titre d'exemple, voici les renseignements fournis sur la page

<http://www.academie-en-ligne.fr/Ecole/RessourcesInformatives.aspx?PREFIXE=AL5FFM1&CONCEPT=AL5FFM1-INTR-216797-1#>

Phrase simple, phrase complexe, phrase multiple

Nous venons de revoir la notion de « phrase simple » ; vous savez certainement, de par vos études précédentes, ce qu'est une « phrase complexe », mais la troisième catégorie ici introduite : la « phrase multiple »³⁰, vous est probablement inconnue. C'est tout à fait normal : elle n'est pas retenue dans la nomenclature officielle, donc dans les manuels scolaires, ni même dans la plupart des grammaires dites « de référence »³¹ – mais, ainsi que vous vous en êtes déjà rendus compte pour d'autres innovations, sa création a une justification : elle provient de ce que la dénomination « phrase complexe » est insatisfaisante, englobant trop de cas différents³².

De la phrase simple à la phrase complexe : la subordination

La phrase simple P est minimalement formée d'un GN et d'un GV, tels que le verbe conjugué du GV s'accorde avec le GN dit « sujet ». Le GV peut, outre le verbe, comporter des compléments (complément d'objet direct ou d'objet indirect, complément oblique, complément attributif) et des ajouts. La phrase elle-même peut être modifiée par des ajouts – ce qui distingue l'ajout de GV et l'ajout de P, c'est que, dans ce dernier cas, le constituant est déplaçable en tête de phrase :

La chouette fixait le petit mulot.

V GN complément d'objet

GN sujet GV prédicat

La chouette fixait du regard le petit mulot.

V GP ajout GN complément d'objet

GN sujet GV prédicat

Du haut du chêne, la chouette fusillait le chasseur du regard

V GN complément d'objet GP complément oblique

GP ajout de phrase GN sujet GV prédicat

On parle de « phrase complexe » lorsque l'un des constituants (au moins) est une phrase, et non plus

30 Le terme est emprunté à Marc Wilmet, qui distingue ainsi d'une part la relation de subordination (phrase complexe) et d'autre part les coordinations ou les juxtapositions (phrase multiple) : Wilmet, M. (1997 rééd. 2010) *Grammaire critique du français*, Bruxelles, De Boeck & Duculot.

31 La *Grammaire méthodique du français* (op. cit.) continue la tradition consistant à ranger sous le chef de la « phrase complexe » la subordination, la coordination et la juxtaposition.

32 Sans parler de « phrase multiple », *Le Bon Usage* (op. cit.) distingue entre « phrase complexe » (qui ne concerne que la subordination) et « phrase composée de sous-phrases » (correspondant à la coordination et à la juxtaposition).

un GN ou un GP : il y a alors plus d'un verbe. Ainsi, le verbe *chagriner* admet comme sujet aussi bien un GN qu'une phrase subordonnée :

Cette réponse chagrine Léa.

Que son fils lui parle ainsi

L'ensemble *Que son fils lui parle ainsi chagrine Léa.* est une phrase complexe où la position sujet est occupée par une phrase subordonnée au moyen de la conjonction *que*.

Le verbe *aimer* accepte comme complément d'objet aussi bien un GN qu'une phrase subordonnée :

J'aime les caresses.

que tu me caresses les cheveux.

L'ensemble *J'aime que tu me caresses les cheveux.* est une phrase complexe où la position objet est occupée par une phrase subordonnée au moyen de la conjonction *que*.

Dans *Qu'il refuse l'évidence aboutit à ce qu'aucune réconciliation n'est possible.*, aussi bien la position sujet (*qu'il refuse l'évidence*) que la position complément d'objet indirect (*à ce qu'aucune réconciliation n'est possible*) sont occupées par une phrase : la phrase complexe obtenue comporte donc trois verbes conjugués.

Que les fonctions soient occupées par un groupe (GN ou GP par exemple) ou par une phrase subordonnée, les propriétés sont les mêmes ; par exemple, dans les deux cas le sujet commute avec *il*, le complément d'objet direct répond à la question *Qu'est-ce que ?*³³, le complément d'objet indirect en *à* est cliticisable par *y*, etc.

Subordination vs coordination et juxtaposition

Si l'on appelle « phrase complexe » une phrase dont une fonction au moins est occupée par une phrase, alors il n'y a pas lieu de dénommer pareillement le cas où une deuxième phrase n'occupe pas une fonction dans la première : or c'est précisément le cas de la coordination et de la juxtaposition. Ainsi, dans :

Eve n'a pas voulu céder et Max est parti en claquant la porte.

on a bien deux phrases, chacune avec son sujet (*Eve* d'une part, *Max* d'autre part) et son verbe conjugué accordé au sujet (respectivement *a* et *est*), reliées par un mot : *et* (une conjonction de coordination) mais *et Max est parti en claquant la porte* n'occupe aucune fonction dans *Eve n'a pas voulu céder* (on ne peut le dire ni sujet, ni complément d'objet direct ou indirect, ni ajout, etc. – vérifiez-le : il n'a aucune des propriétés du sujet, des différents compléments, de l'ajout).

L'observation est identique pour ce qui concerne la juxtaposition ; ainsi dans la séquence suivante de phrases simples séparées par des virgules :

La bombe explosa, l'affolement fut instantané, les uns coururent à droite, les autres coururent à gauche, nul ne savait plus que faire.

on ne peut affecter à aucune de ces phrases simples les propriétés par lesquelles on reconnaît l'une des fonctions – qu'il s'agisse de cliticisation, de question, d'extraction par *c'est...qui* ou *c'est...que*, etc. Si l'on recourt à la ponctuation, on peut simplement dire que, entre la majuscule de départ et le point final – ce qui délimite une phrase graphique –, on a plusieurs phrases successives. Et encore cela n'est-il pas très fiable puisque, comme on l'a vu dans la leçon précédente, le critère ne vaut qu'à l'écrit – et qui plus est, chacune de ces phrases pourrait aussi bien commencer par une majuscule et s'achever par un point, auquel cas l'on ne pourrait même plus parler d'une phrase.

La bombe explosa. L'affolement fut instantané. Les uns coururent à droite, les autres coururent à

33 Cependant la cliticisation ne s'opère que par *le* (il n'y a pas de variation en genre ou en nombre) : (*Comment Max est arrivé à un si haut poste*) je le sais depuis longtemps. - c'est un nouveau point commun entre le complément d'objet (dans l'une de ses réalisations) et l'attribut du sujet (ou complément attributif).

gauche. Nul ne savait plus que faire.

En conclusion, il n'apparaît pas cohérent de ranger sous le même chef de « phrase complexe » aussi bien le résultat d'une subordination que celui d'une coordination ou celui d'une juxtaposition ; mais, la coordination et la juxtaposition ayant en commun le fait que les phrases ainsi reliées n'ont aucune fonction l'une par rapport à l'autre, on peut en revanche les rassembler sous la même étiquette de « phrase multiple » – une phrase multiple est une phrase formée de la coordination ou de la juxtaposition de deux phrases simples (au moins) – ou « sous-phrases » selon la terminologie du *Bon Usage* (op. cit.).

Juxtaposition vs Insertion

La juxtaposition, comme la coordination, concerne une phrase qui vient après une première phrase, mais il y a le cas où une phrase se trouve à l'intérieur d'une autre phrase, d'une part dans le « discours direct », s'il s'agit de mentionner l'auteur des paroles citées – on parle alors de « (phrase) incise » :

Mais, ricana-t-il, je croyais que tu étais la plus heureuse des femmes avec ce crétin ?

Et d'autre part lorsque le fil du discours est interrompu par une remarque, un jugement, de l'auteur – on parle alors de « (phrase) incidente » :

A cette nouvelle, les parents – c'était plutôt inattendu – ne réagirent pas.

Cette pensée incidente ne prend pas nécessairement la forme d'une phrase, nous y reviendrons dans la leçon suivante – ce peut être un adverbe, ou un GP, ou un GN dit traditionnellement « en apposition » à la phrase (par exemple, ci-dessous, *chose curieuse* est apposé à *A cette nouvelle, les parents ne réagirent pas*):

A cette nouvelle, les parents, bizarrement, ne réagirent pas.

A cette nouvelle, les parents, de manière surprenante, ne réagirent pas.

A cette nouvelle, les parents, chose curieuse, ne réagirent pas.

Conjonctions de subordination vs conjonctions de coordination

Généralement, les grammaires, spécialement scolaires, règlent le problème de la distinction entre conjonctions par la liste des conjonctions de coordination, close et facile à retenir par le moyen mnémotechnique de l'évocation d'une phrase :

mais, ou, et, donc, or, ni, car.

Toute conjonction qui n'entre pas dans cette liste est donc une conjonction de subordination – ce qui ne constitue évidemment pas une définition satisfaisante, ne justifiant aucunement que l'on ait affaire à deux classes de conjonctions : qu'est-ce qui permet de parler d'un côté de « conjonctions de coordination » et de l'autre de « conjonctions de subordination » ?

La première remarque est qu'une phrase introduite par l'une des conjonctions de coordination vient toujours à la suite de la phrase à laquelle elle est coordonnée, ce qui n'est massivement pas le cas des phrases subordonnées :

*Il ne répond pas au téléphone car il craint que ne soit sa femme. / *Car il craint que ce ne soit sa femme, il ne répond pas au téléphone.*

Il ne répond pas au téléphone parce que / quand / si / lorsqu'il craint que ce soit sa femme. / Parce que / Quand / Si / Lorsqu'il craint que ce soit sa femme, il ne répond pas au téléphone.

Néanmoins, il existe quelques conjonctions de subordination qui exigent aussi de suivre la phrase principale, donc ce critère n'est pas entièrement fiable :

*Il craint que ce ne soit sa femme, de sorte que / si bien qu'il ne répond pas au téléphone. / *De sorte que / *Si bien qu'il ne répond pas au téléphone, il craint que ce ne soit sa femme.*

La deuxième proposition de différenciation est qu'une conjonction de subordination peut être

relayée par *et que*, ce qui n'est pas le cas des conjonctions de coordination :

J'aime me baigner quand l'eau est froide. / J'aime me baigner quand l'eau est froide et que le vent souffle.

*J'aime me baigner mais l'eau est froide. / *J'aime me baigner mais l'eau est froide et que le vent souffle.*

Cette propriété est générale, cependant sa fiabilité se heurte au fait que beaucoup de francophones admettent de relayer *car* par *et que* – sans doute par analogie avec *parce que* :

**/? Je ne me baignerai pas car l'eau est froide et que le vent souffle.*

Une troisième hypothèse gît dans le fait que, les phrases coordonnées étant indépendantes l'une de l'autre, elles ne sont pas obligatoirement du même type (déclaratif, interrogatif, impératif, exclamatif), alors que la subordonnée est nécessairement de type déclaratif ³⁴:

*Tu peux partir, mais sauras-tu te débrouiller ? / *Tu peux partir bien que sauras-tu te débrouiller ?*

*Tu peux partir, mais fais attention. / *Tu peux partir quoique fais attention.*

*Tu peux partir, et qu'est-ce que tu as comme chance ! / *Tu peux partir, parce que qu'est-ce que tu as comme chance !*

Tu peux partir, ou bien préfères-tu rester encore un moment ?

Cette contrainte explique que ne soit pas jugée acceptable une subordonnée interrogative qui prend la forme d'une question directe :

*Je me demande s'il sera d'accord. / *Je me demande si sera-il d'accord ?*

**On se demande qu'est-ce que le gouvernement va faire (entendu à la radio).*

En conclusion, nous disposons désormais de trois possibilités pour distinguer les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination.

Les trois types de subordonnants

En dehors des conjonctions, la subordination peut s'opérer par des pronoms d'une part, par des adverbes d'autre part – nous reviendrons en fin de parcours sur la définition des conjonctions de subordination.

Les pronoms subordonnants

Les pronoms subordonnants concernent les subordonnées relatives d'une part, les subordonnées interrogatives d'autre part. Ils ont en commun le fait qu'ils ont deux rôles : d'une part, en tant que subordonnant, ils permettent à une seconde phrase d'être intégrée à la première ; d'autre part, en tant que pronom, ils assurent une fonction dans la phrase qu'ils introduisent – ils s'opposent, en cela, aux conjonctions de subordination.

Les pronoms relatifs

Vous en connaissez une liste : *qui, que, quoi, dont, où*, à laquelle s'ajoutent à *qui, de qui, vers qui*, etc. ou à *quoi, de quoi, vers quoi*, etc., mais aussi les pronoms relatifs dits « composés » : *lequel, auquel, duquel, avec lequel, pour laquelle*, etc. ; en tant que pronom, le pronom relatif équivaut à un autre pronom ou à un GN (ce qui l'oppose à la conjonction):

La femme désespérée appelait son fils qui s'éloignait.

Pronom relatif sujet de *s'éloignait* dans la subordonnée relative

= *il s'éloignait* = *son fils s'éloignait*

Le pronom relatif *qui* représente son antécédent *son fils*

³⁴ Le test doit se faire de la même manière pour la coordonnée et la subordonnée, c'est-à-dire sans pause entre la conjonction et ce qui la suit.

Le chien qu'il a recueilli appartient à son voisin.

Pronom relatif complément d'objet direct de *a recueilli* dans la subordonnée relative

= *il l'a recueilli* = *il a recueilli le chien*

Le pronom relatif *que* représente son antécédent *le chien*

Elle collectionne les cartes postales de la région dont elle est originaire.

Pronom relatif complément de l'adjectif *originaire*

= *elle en est originaire* = *elle est originaire de la région*

Le pronom relatif *dont* représente son antécédent *la région*

Ce vers quoi on s'oriente paraît encourageant.

Pronom relatif complément oblique de *s'oriente*

= *on s'oriente vers cela*

Le pronom relatif *quoi* représente son antécédent *ce*

L'homme avec lequel elle est arrivée n'est pas son mari.

Pronom relatif ajout de *est arrivée*

= *elle est arrivée avec lui* = *elle est arrivée avec l'homme*

Le pronom relatif *avec lequel* représente son antécédent *l'homme*

La phrase relative est considérée comme l'ajout du nom ou du pronom antécédent ; elle n'est cependant pas mobile (comme le sont les ajouts de GV ou de P), et lorsque l'antécédent est un pronom (en particulier démonstratif), elle n'est pas supprimable (?? *Ce paraît encourageant* / *Celui dont elle est amoureuse n'est pas un bon parti pour elle* / **Celui n'est pas un bon parti pour elle*). Il y aurait donc peut-être lieu de lui attribuer une autre fonction.

Les pronoms interrogatifs

Les pronoms interrogatifs se distinguent des pronoms relatifs en ce qu'il correspondent seulement aux fonctions de sujet et de complément et qu'ils varient selon qu'ils désignent un humain ou un nom humain (*qui* / *ce qui* pour la fonction sujet, *qui* / *ce que* / *quoi* (éventuellement précédés d'une préposition) pour la fonction complément) :

Je me demande qui t'a appelé.

Pronom interrogatif sujet de *a appelé* = *Qui t'a appelé ?* = *Quelle personne t'a appelé ?*

= *Je me demande quelle personne t'a appelé.*

Je ne sais pas ce qui t'ennuie.

Pronom interrogatif sujet de *ennuie* = *Qu'est-ce qui t'ennuie ?* = *Quelle chose t'ennuie ?*

= *Je ne sais pas quelle chose t'ennuie.*

Dites-moi qui il est.

Pronom interrogatif complément attributif (attribut du sujet *il*) = *Qui est-il ?* = *Quelle personne est-il ?*

= *Dites-moi quelle personne il est.*

Est-ce que vous savez à quoi elle pense ?

Pronom interrogatif complément d'objet indirect de *pense* = *A quoi elle pense ?* = *A quelle chose pense-t-elle ?* = *Est-ce que vous savez à quelle chose elle pense ?*

Avoue qui tu as agressé.

Pronom interrogatif complément d'objet direct de *as agressé* = *Qui as-tu agressé ?*

= *Quelle personne tu as agressée ?*

Devinez ce que j'ai trouvé !

Pronom interrogatif complément d'objet direct de *ai trouvé* = *Qu'est-ce que j'ai trouvé ?*

= *Quelle chose ai-je trouvée ?*

Ce que ce livre est devenu est une énigme.

Pronom interrogatif complément attributif (attribut du sujet *ce livre*)³⁵ = *Qu'est-ce qu'est devenu ce livre ?* = *Quelle chose ce livre est devenu ?* = *Ce livre est devenu quoi ? / quelque chose.*

Conclusion : retenez bien les propriétés par lesquelles on définit le pronom relatif et le pronom interrogatif, car il ne faut pas confondre certaines formes homonymes : *qui, que, vers quoi*, etc. peuvent, selon la phrase, s'analyser comme des relatifs ou des interrogatifs (sans parler des formes ambiguës, comme celle qu'évoque la note 34 ci-dessous) ; le pronom relatif représente un antécédent, ce n'est pas le cas du pronom interrogatif. La subordonnée relative complète un nom ou un pronom (son antécédent) dont elle est l'ajout, la subordonnée interrogative est sujet (rarement) ou complément de verbe. Attention : de surcroît, la forme *que* peut aussi s'analyser comme une conjonction de subordination !

Les adjectifs et les adverbes subordonnants

Les adjectifs concernent la subordination relative ou la subordination interrogative, et les adverbes subordonnants sont propres à la subordination interrogative (dite « interrogation indirecte ») – les mêmes formes servent dans la subordination de phrases exclamatives :

- les adjectifs relatifs, placés devant un nom avec lequel ils s'accordent, forment avec lui un GN (éventuellement précédé d'une préposition) : *Les parents ont rencontré le proviseur, lequel proviseur a dit tout ignorer de l'affaire.* / *Les parents ont rencontré le proviseur, auquel proviseur ils se sont plaints du relâchement de l'autorité au sein de l'établissement.*
- les adjectifs interrogatifs, placés devant un nom avec lequel ils s'accordent, forment avec lui un GN (éventuellement précédé d'une préposition) : *Quel garçon aimerais-tu épouser ?*, *Quelle fille préfères-tu ?* / *A quels problèmes pensez-vous ?* / *De quelles difficultés parlez-vous ?* (Les adjectifs exclamatifs ont la même forme, mais prennent place dans une exclamation : *Non mais t'as vu quelle fille il a épousée ?!*)³⁶;
- les adverbes sont distingués traditionnellement des pronoms par le fait qu'ils ne connaissent pas de variation selon la fonction ni selon l'opposition humain / non humain – il s'agit de *si, où, quand, comment, pourquoi, combien* (les adverbes exclamatifs ont la même forme mais prennent place dans une phrase exclamative : *Non mais t'as vu comment il me parle ?!*) :

On va savoir si c'est vrai.

Adverbe interrogatif subordonnant au verbe *savoir* la phrase complément d'objet direct *c'est vrai* (*On va le savoir; si c'est vrai / Qu'est-ce qu'on va savoir ? - Si c'est vrai. / C'est si c'est vrai que l'on va savoir. / Ce que l'on va savoir, c'est si c'est vrai.*).

Je me demande comment est sa femme...

Adverbe interrogatif attribut du sujet *sa femme* = *Sa femme est comment ?* = *Sa femme est belle. Comment subordonne au verbe *demande* la phrase complément d'objet *sa femme est* - où l'adverbe *comment* interroge sur l'attribut.*

Dis-moi où tu l'as vue.

Adverbe interrogatif ajout de *as vue* = *Tu l'as vue où ?* = *Tu l'as vue /là/*. L'adverbe subordonne au verbe *dis* la phrase complément d'objet *Tu l'as vue /quelque part/* où l'adverbe questionne sur l'ajout (*quelque part*).

35 Une autre analyse serait ici possible, supposant *Ce* = *la chose que ce livre est devenu* : le pronom *ce* fonctionne alors comme antécédent de *que*, pronom relatif, et *que ce livre est devenu* est une subordonnée relative enchâssée dans la phrase principale *Ce(la) est une énigme*.

36 L'adjectif (déterminatif) s'oppose donc au pronom en ce qu'il introduit un nom, alors que le pronom, à lui seul, constitue un GN. Il est donc surprenant que la grammaire traditionnelle considère *quel* comme un adjectif interrogatif dans *Quel est le problème ?* / *Quelle est ta proposition ?* puisque *quel(le)* n'introduit pas de nom et constitue à lui seul un GN (*Le problème est celui-ci / le suivant. - Ma proposition est celle-ci / la meilleure solution.*

Conclusion : les subordonnées interrogatives ou exclamatives occupent principalement la fonction de complément³⁷ (ci-dessus, *si c'est exact* est complément d'objet direct de *vérifier* et *comment est sa femme* est complément d'objet direct de *demande*, comme le montrent les tests de la cliticisation (*On va le savoir / Je me le demande*), de la question (*Que va-t-on savoir ? - Si c'est vrai*), du clivage, etc. De même *où tu l'as vue* est complément d'objet direct de *dis*). Retenez bien ces propriétés car, là encore, il existe des homonymes entre pronoms, adjectifs, adverbes, conjonctions de subordination – autant de pièges pour l'analyse dans lesquels il ne faut évidemment pas tomber !

Les conjonctions de subordination

Deux grandes classes se distinguent, d'une part celle de la conjonction *que* (susceptible d'être introduite par une préposition avec les variantes *à ce que*, *de ce que*, *sur ce que*), qui introduit une subordonnée sujet ou complément (traditionnellement dites « subordonnées complétives ») :

Que tu tousses ainsi commence à nous inquiéter.

Il

SUJET

Je déplore que vous preniez les choses de cette manière / Je le déplore
COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT

Veillez à ce que tout se passe au mieux / Veillez-y
COMPLÉMENT D'OBJET INDIRECT

Il insiste sur ce que nous devons absolument répondre à sa lettre / Il y insiste
COMPLÉMENT D'OBJET INDIRECT

et d'autre part celle des conjonctions introduisant principalement des ajouts (traditionnellement dites « subordonnées circonstancielles ») – donc en général précisant la cause (*parce que*, *puisque*, *vu que...*), ou le temps, l'époque (*quand*, *pendant que*, *depuis que*, *dès que...*), ou le but (*pour que*, *afin que...*), ou la conséquence (*si bien que*, *de sorte que...*), ou la concession (*bien que*, *quoique*, *même si...*), ou encore l'hypothèse ou la condition (*si*, *à supposer que*, *au cas où...*) :

Comme vous n'avez pas l'air décidé, nous remettons ce voyage à plus tard.

Conjonction introduisant la subordonnée causale ajout de phrase

Nous pourrions aller au cinéma si tu veux.

Conjonction introduisant la subordonnée hypothétique ajout de phrase

Quand elle ira mieux, elle pourra sortir.

Conjonction introduisant la subordonnée temporelle ajout de phrase

Certaines conjonctions sont susceptibles d'apparaître de manière « discontinue », c'est-à-dire en corrélation avec un adverbe qui se trouve au sein de la phrase principale : *tellement... que*, *à ce point...que*, *plus... que* (etc.) – on peut parler de « locution conjonctive corrélatrice ».

Je suis d'autant plus contente de cette nouvelle que j'avais très peur que tu échoues.

Conjonction discontinue : *que* en corrélation avec l'adverbe / locution adverbiale *d'autant plus*, introduisant la subordonnée ajout de GV *d'autant plus que j'avais très peur que tu échoues*

37 La position sujet serait illustrée par des exemples comme *Quelle fille il a épousée nous intéresse*. - *Comment est sa femme m'indiffère complètement*, ou bien *Où tu l'as vue m'est complètement égal* – phrases grammaticales mais employées de manière relativement rare (ce qui ne veut pas dire impossible).

Conclusion

Vérifiez d'abord que vous connaissez l'essentiel de ce qui a été vu dans cette leçon : la phrase simple a un verbe conjugué, la phrase complexe et la phrase multiple en ont au moins deux. On parle de « phrase complexe » lorsque la phrase (délimitée par une majuscule et un point) comporte une subordonnée (ou plusieurs), on parle de « phrase multiple » lorsque la phrase (délimitée par une majuscule et un point) comporte une coordonnée (ou plusieurs) et / ou une juxtaposée (ou plusieurs) :

Je suis venu. (phrase simple)

Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. (phrase multiple formée de trois sous-phrases juxtaposées)

Je suis venu et j'ai vu. (phrase multiple formée de deux sous-phrases coordonnées)

Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu. (phrase multiple formée de trois sous-phrases : deux juxtaposées et une coordonnée)

Entrez ensuite dans le détail de la subordination, en vérifiant que vous voyez comment développer chaque phase du résumé qui suit. Une subordonnée peut être introduite par une conjonction, un pronom, un adjectif ou un adverbe : la subordonnée introduite par une conjonction peut être « complétive » (sujet ou complément) ou « circonstancielle » (ajout) ; la subordonnée introduite par un pronom peut être « relative » (elle a un antécédent, dont elle est l'ajout) ou « interrogative » (elle n'a pas d'antécédent, et peut être sujet (rarement), objet, ajout). La subordonnée peut être introduite par un adjectif (interrogatif ou exclamatif) – l'adjectif est un déterminant (adjectif déterminatif) : il précède un nom – ou un adverbe (interrogatif ou exclamatif), qui a fonction d'ajout : elle est alors « interrogative » ou « exclamative ». Les exercices qui suivent approfondissent la subordination.

Exercices

Le présent chapitre est assez lourd – mais vous avez déjà appris un certain nombre de choses au cours de votre scolarité, donc : pas d'effolement. Procédez de manière méthodique pour assimiler la leçon (voyez la conclusion ci-dessus) : quel est le plan général ? Quel contenu (résumé) correspond à chaque titre de ce plan ? Mettez l'accent sur ce que vous aviez oublié.

Un bon entraînement consiste à expliquer à voix haute à un interlocuteur, éventuellement fictif (auquel cas vous vous placez devant un miroir afin de vous adresser quand même à quelqu'un), ce qui correspond à chaque sous-partie (autant de questions possibles pour l'examen !) :

- qu'est-ce qu'une phrase simple ?³⁸
- qu'est-ce qu'une phrase complexe ?³⁹
- qu'est-ce qui justifie de distinguer entre « phrase complexe » et « phrase multiple » ?⁴⁰
- comment peut-on opposer « conjonction de subordination » à « conjonction de coordination » ?⁴¹

38 Une suite GN + GN où le verbe conjugué s'accorde avec le GN.

39 Une suite comportant deux verbes conjugués telle qu'une phrase est subordonnée à une autre, dans laquelle elle occupe une fonction.

40 La phrase multiple inclut des sous-phrases qui n'ont pas de fonction l'une par rapport à l'autre (elles sont coordonnées et/ou juxtaposées).

41 La conjonction de subordination introduit une phrase (1) qui occupe une fonction dans la phrase à laquelle elle est conjointe, (2) déplaçable en tête de phrase (sauf quelques cas), (3) à laquelle peut être coordonnée une autre subordonnée par le moyen de *et que*, (4) de type déclaratif. (Par contraste, la conjonction de coordination introduit une phrase qui n'a pas de fonction par rapport à celle à laquelle elle est coordonnée, qui n'est pas déplaçable, à laquelle ne peut être coordonnée une phrase par *et que*, qui peut être d'un type différent de celui de la phrase à

- quelles sont les quatre grandes catégories de subordonnant ?⁴²
- quels sont les quatre types de subordination ?⁴³

Les exercices proposés visent ici à vous donner l'habitude de procéder à l'analyse d'un subordonnant (et de la subordonnée qu'il introduit) sans vous laisser tromper par les homonymies⁴⁴. N'oubliez pas de vous entraîner à fournir une réponse structurée, propre et complète en moins de deux heures de temps.

Exercice I

Dans le corpus suivant, vous comparerez les propriétés de *et*, *mais*, *or*, *donc*, *ou* (*bien*) – tous quatre rangés dans les conjonctions de coordination : ce classement vous paraît-il justifié ?

1. *Luc voulait épouser Léa, et elle a refusé.*
2. *Luc voulait épouser Léa, mais elle a refusé.*
3. *Luc voulait épouser Léa, donc elle a refusé.*
4. *Luc voulait épouser Léa, elle a donc refusé.*
5. *Luc voulait épouser Léa, elle a refusé, donc.*
6. *Luc voulait épouser Léa, or elle a refusé.*
7. *Luc voulait épouser Léa, ou Léa voulait épouser Luc.*

Exercice II

Quelle est l'analyse du mot *qui* dans les deux phrases suivantes (pronom interrogatif ou pronom relatif) ?⁴⁵

1. *Nous ne savons pas qui a pénétré dans le laboratoire entre midi et quatorze heures.*
2. *Nous connaissons la personne qui a pénétré dans le laboratoire entre midi et quatorze heures.*

Exercice III

Donnez l'analyse du mot *qui* dans les deux exemples suivants – en justifiant votre réponse.

- (1) *Je ne sais pas à qui appartient le chat abandonné.*
- (2) *Je connais le voisin à qui appartient le chat abandonné.*

Exercice IV

Les deux phrases suivantes sont-elles susceptibles de la même analyse ? Justifiez votre réponse.

- (1) *Eve se plaint de ce que Luc lui a imposé.*
- (2) *Eve se plaint de ce que Luc lui a imposé une vie commune avec sa maîtresse.*

Exercice V

Quelle est l'analyse logique de chacun des énoncés suivants ?⁴⁶

- (1) *La vieille commode échoua chez la fille cadette, laquelle fille cadette s'empessa de la revendre.*
- (2) *La vieille commode échoua chez la fille cadette, laquelle s'empessa de la revendre.*

laquelle elle est coordonnée.)

42 Les subordonnants peuvent être (1) des conjonctions, (2) des pronoms (relatifs ou interrogatifs / exclamatifs), (3) des adjectifs (relatifs, interrogatifs ou exclamatifs), (4) des adverbes (interrogatifs).

43 La subordination peut être complétive, relative, interrogative, circonstancielle.

44 De nombreux exercices de ce type sont proposés dans : Leeman, D. (2002) *La phrase complexe – la subordination*, Bruxelles, De Boeck & Larcier.

45 Même si ce n'est pas demandé dans la question, il faut procéder aux tests qui feront émerger les propriétés justifiant votre réponse.

46 L'analyse dite « logique » consiste à analyser une phrase selon les propositions qui la composent – dans nos termes : les phrases (ou sous-phrases) qui la composent. Elle s'oppose à l'analyse dite « grammaticale », qui consiste à décrire un mot donné (catégorie, genre et nombre éventuels, aspect-mode-temps pour le verbe, fonction dans la phrase où il se trouve).

Exercice VI

Quelle est l'analyse grammaticale de *que* dans la phrase *La rumeur se répand que la rupture est imminente entre le Président et sa compagne.* ?

Exercice VII

A quel type de subordonnée a-t-on affaire dans chacune des phrases suivantes ?

- (1) *Explique-moi comment on arrive chez toi.*
- (2) *Léa ne m'a pas dit quand elle est arrivée.*
- (3) *Léa ne m'a pas salué quand elle est arrivée.*
- (4) *Préviens-moi si tu es en retard.*
- (5) *Indique-moi si je suis en retard.*

Pistes de réponse

Les « corrigés » qui suivent sont très schématiques : le jour de l'examen, il faut rédiger la réponse en donnant toujours les résultats des tests faisant émerger les propriétés sur lesquelles vous raisonnez pour justifier votre réponse – donc suivre le modèle fourni dans les leçons précédentes, à savoir (1) expliciter le problème posé par le corpus ou la question posée, (2) proposer une hypothèse de résolution, (3) annoncer le plan adopté pour la démonstration de la validité de l'hypothèse proposée, (4) énumérer les arguments en faveur de l'hypothèse annoncée (avec les exemples et les tests pertinents), (5) conclure sur la validité de l'hypothèse (en signalant le cas échéant ses limites).

Exercice I : entraînez-vous à rédiger votre réponse selon la trame suivante.

Introduction

- (1. *situation de la thématique, exemple* :) La grammaire donne traditionnellement la liste des conjonctions de coordination sous la forme *mais, ou (bien), et, or, ni, car*.
- (2. *énoncé du problème, exemple* :) On s'attend donc à ce que ces mots, rangés dans une même classe, présentent les mêmes propriétés, or ce n'est pas le cas.
- (3. *hypothèse de résolution du problème*) Par conséquent il y a lieu de revoir le classement traditionnel.

Argumentation

Les énoncés 3-4-5 montrent que *donc* est mobile dans la phrase. Si l'on déplace de la même manière les conjonctions présentes dans les énoncés 1-2-6-7, le résultat obtenu est agrammatical (donner les énoncés obtenus, précédés de l'astérisque signalant leur agrammaticalité). La liste traditionnellement fournie par la grammaire est donc hétérogène : il y a lieu d'en extraire *donc*, qui ne se comporte pas comme les autres mots.

Conclusion

En fait *donc* doit être classé parmi les adverbes, dont il a la mobilité, ce que montre sa commutation avec *pourtant* : *Luc voulait épouser Léa, donc / pourtant elle a refusé.* - *Luc voulait épouser Léa, elle a donc / pourtant refusé.* - *Luc voulait épouser Léa, elle a refusé, donc / pourtant.*⁴⁷

Exercice II

(Rédigez en suivant la trame conseillée précédemment.) Le mot *qui* a un antécédent lorsqu'il est pronom relatif mais non lorsqu'il est pronom interrogatif : il est donc pronom interrogatif dans (1) *Nous ne savons pas qui ...* mais pronom relatif dans (2) *...la personne qui...* A lui seul, le pronom interrogatif *qui* évoque un humain (on pourrait le remplacer par *quelle personne*), ce qui n'est pas le cas du pronom relatif *qui* (lequel peut avoir pour antécédent aussi bien un nom humain comme *personne* qu'un nom non humain tels *animal, virus*, etc.).

⁴⁷ A l'inverse, sur ce critère, *puis*, traditionnellement rangé dans les adverbes, devrait être rangé dans les conjonctions de coordination, puisqu'il n'est pas déplaçable au sein de l'énoncé, tels *mais, ou (bien), et, or, ni, car*.

Exercice III

(Rédigez en suivant la trame proposée précédemment.) Dans la phrase (1), le pronom *qui* n'a pas d'antécédent et pourrait commuter avec *quelle personne* mais non avec *auquel* : il s'agit donc d'un pronom interrogatif. En revanche dans la phrase (2), le pronom *qui* représente son antécédent *voisin* (on comprend à *qui* dans *à qui appartient le chat abandonné* comme signifiant « au voisin ») : il s'agit donc d'un pronom relatif – on ne peut pas le remplacer par *quelle personne* mais il peut commuter avec *auquel*.

Exercice IV

(Rédigez selon la trame argumentative proposée ci-dessus.) Dans *Eve se plaint de ce que Luc lui a imposé*, *ce* est un pronom démonstratif équivalant à *la chose* (*Eve se plaint de la chose que Luc lui a imposée*) et constitue l'antécédent de *que* (*Luc lui a imposé que* = *ce* = *la chose*) ; on a donc une subordonnée relative introduite par le pronom relatif *que*, lequel est complément d'objet direct du verbe *a imposé*.

En revanche, dans *Eve se plaint de ce que Luc lui a imposé une vie commune avec sa maîtresse*, le verbe *a imposé* a déjà un complément d'objet direct (*une vie commune avec sa maîtresse*), par conséquent *que* ne peut pas être un pronom relatif occupant cette même fonction : il s'agit donc de la conjonction *que*.

A partir de là, deux analyses sont possibles :

- ou bien on a affaire à la variante *de ce que* du fait que *se plaindre* se construit avec un complément d'objet indirect introduit par *de* (en l'occurrence, *ce* ne peut commuter avec *la chose*). La suite *de ce que* forme un « bloc », une locution qui pourrait d'ailleurs être réduite au seul *que* : *Eve se plaint que Luc lui a imposé une vie commune avec sa maîtresse* ;
- ou bien on considère que *de ce que* équivaut à *du fait que*, où la conjonction *que* introduit une subordonnée complétive en apposition à *ce* (ou *fait*) : *Eve se plaint de ce / du fait = que Luc lui a imposé une vie commune avec sa maîtresse*. (la subordonnée en apposition à *ce* explicite le contenu de *ce*, comme, en apposition à *fait*, elle dit en quoi consiste ce fait).

Exercice V

(Organisez la réponse selon la trame argumentative proposée plus haut.) Dans les deux cas, on a affaire à une subordonnée relative, ce qui diffère étant l'analyse de *laquelle* : en (1) *laquelle* est un déterminant du nom *fille cadette* – il s'agit de l'adjectif relatif – ; mais en (2) *laquelle* est un pronom relatif – assurant à lui seul la fonction de sujet. Aussi bien *laquelle fille cadette* que *laquelle* commutent avec *qui*.

Exercice VI

(Rédigez la réponse sur le mode argumentatif défini ci-dessus.) La suite *La rumeur se répand que la rupture est imminente entre le Président et sa compagne* présente les apparences d'une phrase complexe où la conjonction *que* introduirait une subordonnée complétive vue comme le complément d'objet du verbe *se répand...* Mais il ne faut pas se fier aux apparences, et soigneusement vérifier ce qui n'est qu'une première hypothèse.

De fait, l'application à la subordonnée des tests révélant les propriétés du complément d'objet aboutit à des résultats inacceptables – autrement dit, la subordonnée n'est pas un complément d'objet :

(test du clitique *le*) **La rumeur se le répand (que la rupture est imminente /.../)*.

(test de la question) **Qu'est-ce que la rumeur se répand ? - Que la rupture est imminente /.../*.

(test du clivage) **C'est que la rupture est imminente /.../ que la rumeur se répand*.

(test du pseudo-clivage) **Ce que la rumeur se répand, c'est que la rupture est imminente /.../*.

Qui plus est la subordonnée est déplaçable après le sujet *la rumeur* (ce qui ne serait pas le cas d'un complément d'objet), faisant apparaître une autre hypothèse d'analyse :

La rumeur que la rupture est imminente /.../ se répand.

La subordonnée ainsi placée pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une relative ayant pour antécédent le nom *rumeur*, ce qui serait une erreur (là encore, ne nous fions pas aux apparences et ne concluons pas sans avoir vérifié en appliquant les tests pertinents : ce n'est pas parce que le mot *que* suit un GN qu'il s'agit forcément d'un pronom relatif ayant ce GN pour antécédent) : *que* ne peut pas être un pronom complément d'objet du verbe de la subordonnée :

**La rupture est imminente la rumeur*

et n'y représente pas *la rumeur* :

**La rupture est la rumeur imminente*

La subordonnée est bien une conjonctive (complétive) : elle énonce le contenu de la rumeur et s'analyse donc comme une apposition au nom *rumeur* (la rumeur est / consiste en ceci : « la rupture est imminente /.../ »).

Remarque : la subordonnée complétive est plus naturelle en position de sujet si elle est associée à *le fait* (comparez *Que tu me rendes visite me fait très plaisir* et *Le fait que tu me rends / rendes visite me fait très plaisir*) ; dans ce cas de figure, la subordonnée explicite le fait qui me fait très plaisir : comme ci-dessus, la complétive *que tu me rendes visite* est dite en apposition au nom *fait* – le sujet est formé du GN formé de *le* + *fait* + *que tu me rendes visite*.

Exercice VII

(Entraînez-vous à organiser votre réponse selon la structure argumentative illustrée plus haut.) Le corpus illustre deux cas de subordination, d'une part celui de la subordonnée d'interrogation indirecte (complément d'objet du verbe, cliticisable, indéplaçable en tête de phrase, répondant à la question *quoi?*), et d'autre part celui de la subordination circonstancielle, ajout de phrase déplaçable en tête d'énoncé et toujours supprimable, mais non cliticisable ni répondant à la question *quoi ? / qu'est-ce que ?*.

Trois subordonnées d'interrogation indirecte

Explique-moi comment on arrive chez toi / Explique-le-moi / Explique-moi quoi ? - Comment on arrive chez toi. / ?? Comment on arrive chez toi, explique-moi : on a affaire à une subordonnée d'interrogation indirecte complément d'objet direct du verbe *explique* (le montrent la cliticisation par *le*, le test de la question, la difficulté du déplacement...), introduite par l'adverbe interrogatif *comment*, qui assure donc deux rôles, d'une part celui de subordonnant reliant les deux phrases (ou sous-phrases), d'autre part celui d'ajout (de manière) au sein de la subordonnée (*comment* pose la question de la façon d'arriver chez toi).

*Léa ne m'a pas dit quand elle est arrivée / Léa ne me l'a pas dit / Qu'est-ce que Léa ne m'a pas dit ? - Quand elle est arrivée. / *Quand elle est arrivée, Léa ne m'a pas dit* : les tests montrent que la subordonnée d'interrogation indirecte *quand elle est arrivée* est complément d'objet du verbe *dit* ; elle est introduite par l'adverbe interrogatif *quand*, qui a deux fonctions : d'une part celle de subordonnant articulant les deux phrases, d'autre part celle d'ajout (temporel) dans la subordonnée (*quand* pose la question du moment de l'arrivée de Léa).

*Indique-moi si je suis en retard / Indique-le-moi / Indique-moi quoi ? / *Si je suis en retard, indique-moi* : la subordonnée d'interrogation indirecte *si je suis en retard*, introduite par l'adverbe interrogatif *si*, est complément d'objet direct du verbe *indique* – *si* est simplement subordonnant, il n'a pas de fonction au sein de la subordonnée.

Deux subordonnées circonstancielles (ajout de phrase dans la principale)

*Léa ne m'a pas salué quand elle est arrivée / Quand elle est arrivée, Léa ne m'a pas salué / *Léa ne me l'a pas salué (quand elle est arrivée) / A quel moment Eve ne t'a-t-elle pas salué ? - Quand elle est arrivée.* Les propriétés sont clairement distinctes de celles que présente le cas précédent⁴⁸ – *quand* commute ici avec *lorsque*, ce qui n'est pas le cas de la subordonnée interrogative indirecte.

*Préviens-moi si tu es en retard / Si tu es en retard, préviens-moi / *Préviens-le-moi (si tu es en retard) ; la conjonction si peut se voir substituer des synonymes tels que à supposer que, au cas où, dans l'hypothèse où, etc. ce qui est impossible dans le cas de la subordonnée d'interrogation indirecte : *Indique-moi à supposer que je sois en retard.*

■ Pour compléter votre information.

- (1) reportez-vous à l'ouvrage déjà cité de D. Leeman (2002) consacré aux subordinations, qui propose divers autres exercices entraînant à distinguer entre homonymes (par exemple, *quand* conjonction et *quand* adverbe d'interrogation indirecte) ;
- (2) comme suggéré précédemment, si vous pensez préparer un concours de l'enseignement (Professeur des écoles ou Professeur de collège & lycée), voyez le site ministériel présentant les épreuves qui concernent les connaissances en matière de langue et d'enseignement de la grammaire, les sujets qui ont été proposés ainsi que les corrigés qui sont fournis par les jurys : évaluez ce que vous auriez répondu et, éventuellement, ce qui vous manque pour parvenir à répondre aux exigences du jury – le seul fait de le savoir vous permettra de progresser ! A titre d'exemple, voici la question de grammaire posée au CAPES en 2014 à propos d'un extrait de la pièce écrite par Marivaux *Le Jeu de l'amour et du hasard*, acte III, scène 8 :

Morphosyntaxe (2,5 points) : étudiez les propositions subordonnées depuis « Vous avez bien peur » (l. 23) jusqu'à « m'arrête » (l. 33).

<http://www.etudes-litteraires.com/annales-francais-moderne.php>

⁴⁸ On ne peut avoir de cliticisation (**Léa ne me l'a pas salué*), ni de question *quoi ? / qu'est-ce que ?* (**Qu'est-ce que Léa ne m'a pas salué ? - Quand elle est arrivée*), etc.

Un problème : le statut des interjections, apostrophes, appositions, incises et incidentes

Nous avons jusqu'ici pris en compte un certain nombre de fonctions pour rendre compte du fonctionnement de la subordination : sujet, complément d'objet, complément attributif (l' « attribut du sujet » traditionnel, du moins celui qui permet la cliticisation), complément oblique, ajout (de GV ou de P), chacune d'entre elles étant définie par un ensemble de propriétés formelles, telles que la suppression, le déplacement, la cliticisation, le clivage, le pseudo-clivage, la question... Ainsi, pour un rappel très simple de la procédure, dans *Arthur déteste Juliette depuis l'enfance* :

- le GN *Arthur* sera dit « sujet » parce qu'il n'est pas supprimable ni déplaçable, qu'il est cliticisable par *je, tu, il, on* (formes qui ne connaissent que la fonction sujet), clivable au moyen de *c'est...qui* (*C'est Arthur qui déteste Juliette*), qu'il répond à la question *qui est-ce qui?* (*Qui est-ce qui déteste Juliette ? - Arthur*), qu'il entraîne l'accord du verbe conjugué, etc.⁴⁹
- le GN *Juliette* sera dit « complément d'objet direct » du fait qu'il n'est pas déplaçable, qu'il est cliticisable par *le, la, les* (formes qui ne connaissent que la fonction de complément), qu'il est clivable par *c'est...que*, qu'il répond à la question *qui / qu'est-ce que ?*, etc.
- le GP *depuis l'enfance* sera dit « ajout » parce qu'il est supprimable, non cliticisable, clivable en *c'est...que* et déplaçable en position frontale (ce qui permet de le préciser « ajout de phrase »).

Cependant cet ensemble de fonctions ne permet pas de rendre compte d'un certain nombre de composants ; soit, à titre d'exemple, la phrase déjà entrevue *Balthazar est grand pour son âge* : le GP *pour son âge* est supprimable et déplaçable, mais c'est à peu près tout ce que l'on peut en dire car il n'est ni cliticisable, ni clivable, ne répond à aucune question. On n'a donc là pas affaire à un complément ni à un ajout :

Balthazar est grand. / Pour son âge, Balthazar est grand.

**Balthazar l'est grand (pour son âge). / *C'est pour son âge que Balthazar est grand.*

Soit de même ce que l'on appelle classiquement « apostrophe » ou « adresse » : le nom *Sophie* dans *J'ai quelque chose à te dire, Sophie* – ce nom est supprimable (*J'ai quelque chose à te dire*) et

49 Selon les constructions, les propriétés ne sont pas toujours toutes représentées : par exemple *il* impersonnel ne peut pas être clivé (*Il pleut / * C'est lui qui pleut*), ni le sujet inversé de l'incise (*Tiens, tiens, s'exclama-t-il / * Tiens, tiens, c'est lui qui s'exclama*).

déplaçable (*Sophie, j'ai quelque chose à te dire*) ; mais il n'est ni cliticisable ni non plus clivable (**Je l'ai quelque chose à te dire* / **C'est Sophie que j'ai quelque chose à te dire*), et ne répond à aucune question. En somme, le nom *Sophie* dans cet énoncé présente les mêmes caractéristiques que *pour son âge* dans *Balthazar est grand pour son âge*, mais il paraîtrait abusif de lui attribuer pour autant la même étiquette, car *pour son âge* précise le reste de la phrase (qui parle de la taille de Balthazar), ce qui n'est pas vraiment le cas de *Sophie* par rapport à *J'ai quelque chose à te dire*, le rôle de ce nom étant d'interpeller, d'attirer l'attention d'un interlocuteur.

Comment, néanmoins, justifier linguistiquement cette intuition que l'on n'a pas affaire au même type de fonction ? Ce problème nous conduit à reprendre la question des positions syntaxiques⁵⁰.

Deux grands types de fonction : « constituant » et « incident »

Les exemples précédents montrent que, au-delà de leurs différences, les fonctions sujet / complément⁵¹ / ajout⁵² ont un point commun, c'est qu'elles connaissent le clivage⁵³.

Les propriétés communes aux « constituants »

Elles en ont deux autres, qui sont d'être sous la portée de la négation d'une part, de l'interrogation d'autre part – c'est-à-dire qu'une question peut spécialement porter sur le sujet (et non le reste de la phrase) ou sur le complément (et non le reste de la phrase) ou sur l'ajout (et non le reste de la phrase) : et de même une négation peut rejeter seulement le sujet, ou seulement le complément, ou seulement l'ajout. Soit donc l'exemple *Arthur déteste Juliette depuis l'enfance* :

- l'enchaînement donné à l'interrogation fait apparaître le constituant sur lequel porte la question : *Est-ce que Arthur déteste Juliette (ou est-ce Kévin) ?* / *Est-ce que Arthur déteste Juliette (ou est-ce qu'il la méprise) ?* / *Est-ce que Arthur déteste Juliette (ou Nabilla) ?* / *Est-ce que Arthur déteste Juliette depuis l'enfance (ou depuis qu'elle l'a trompé) ?*
- de même la suite donnée à la phrase négative montre sur quel constituant porte la négation : *Arthur ne déteste pas Juliette (mais Kévin oui).* / *Arthur ne déteste pas Juliette (mais il la méprise).* / *Arthur ne déteste pas Juliette (mais Nabilla).* / *Arthur ne déteste pas Juliette depuis l'enfance (mais depuis qu'elle l'a trompé).*

Soit maintenant l'énoncé *Kévin est jaloux*, où *jaloux* est complément attributif, pour vérifier le test sur le complément attributif (ou attribut du sujet) :

- *Est-ce que Kévin est jaloux (ou simplement envieux) ?*
- *Kévin n'est pas jaloux (mais simplement envieux).*

Et soit de même la phrase *Juliette se conduit intelligemment*, où *intelligemment* est complément oblique, pour vérifier le test sur le complément oblique :

- *Est-ce que Juliette se conduit intelligemment (ou habilement) ?*
- *Juliette ne se conduit pas intelligemment (mais habilement).*

Ou encore la suite *On coupe un arbre à la hache tous les vingt mètres*, afin de tester l'ajout de GV à la hache, et l'ajout de P tous les vingt mètres :

- *Est-ce qu'on coupe un arbre à la hache (ou à la scieuse) ?* / *Est-ce qu'on coupe un arbre tous les vingt mètres (ou au coin de chaque rue) ?*

50 Les dénominations « fonction » et « position syntaxique » sont synonymes – sans doute vous l'a-t-on déjà signalé dans les cours *Grammaire 1* ou *Grammaire 2*.

51 C'est-à-dire complément d'objet, complément oblique, complément attributif.

52 Aussi bien ajout de phrase ou de GV.

53 Les phrases attributives s'y prêtent plus ou moins bien : ainsi, on dira plus facilement *C'est médecin généraliste qu'il est* (et non *chirurgien*) que ?? *C'est médecin généraliste qu'est Paul* / * *C'est médecin généraliste que Paul est*.

- *On ne coupe pas un arbre à la hache (mais à la scieuse). / On ne coupe pas un arbre tous les vingt mètres (mais au coin de chaque rue).*

En conclusion : il est confirmé que les fonctions de sujet / complément / ajout ont en commun trois propriétés, ce qui permet de leur affecter une dénomination commune : ce sont des « constituants » de la phrase.

Un constituant à part : le verbe

Classiquement, le verbe ne reçoit pas de nom de fonction – le terme de « prédicat » lui est parfois attribué mais, si l'on considère, comme il est de tradition, que la fonction du prédicat est d'apporter une information sur le sujet, le verbe n'est seul concerné que s'il est intransitif :

Le conférencier toussota.

car sinon c'est le groupe verbal, et non le verbe seul, qui renseigne sur le sujet :

Le conférencier leva les yeux au plafond.

et l'on peut même considérer que l'ajout de phrase aussi contribue à ce propos :

D'un air inspiré, le conférencier leva les yeux au plafond.

Nous avons d'ailleurs vu dès le début de ce cours que le caractère prédicatif n'est pas propre au verbe avec les exemples *Les coureurs arrivent / L'arrivée des coureurs*, que l'on pourrait compléter par la comparaison entre verbe et adjectif (*Il jalouse son frère / Il est jaloux de son frère*) ou entre verbe et préposition ou adverbe : *Merkx était avant / après (Poulidor) – Merckx précédait / suivait (Poulidor).*

En fait, le verbe n'a pas besoin de se voir affecter une fonction car c'est lui qui organise tout le reste de la phrase : il détermine la fonction et la catégorie du sujet (ainsi, certains verbes acceptent, et d'autres refusent, d'avoir une complétive pour sujet), et de même celles du complément comme le nombre de compléments (par exemple, *éternuer* n'a pas de complément, *moucher* a un complément d'objet direct (*moucher un enfant / se moucher*), *transmettre* demande deux compléments d'objet un GN et un GP : *transmettre son rhume à toute la famille*, etc.), et c'est par rapport à l'ensemble qu'il permet de construire que l'ajout est sélectionné – une illustration simple : l'ajout *hier* est ou n'est pas possible selon le temps du verbe (*Hier, il a plu / Hier il pleuvait / *Hier il pleuvra*), et pareillement les ajouts *en quelques minutes* et *pendant des heures* dépendent de l'aspect du verbe ou du groupe verbal (**Il éternua en quelques minutes / *Il a tué sa femme pendant des heures*).

S'il n'est pas nécessaire, selon ce qui précède, de lui attribuer une fonction, le verbe n'en est pas moins un constituant, qu'il soit sous une forme simple ou sous une forme composée, puisqu'il est soumis à la portée de l'interrogation et à celle de la négation :

Est-ce que le conférencier toussota (ou se racla la gorge) ?

Le conférencier ne toussota pas (mais se racla la gorge).

Est-ce que le conférencier a levé les yeux (ou avait levé les yeux) ?

Le conférencier n'a pas levé les yeux (mais avait levé les yeux).

Est-ce que le conférencier a levé (ou baissé) les yeux ?

Le conférencier n'a pas levé (mais baissé) les yeux.

Cependant, il se distingue des autres constituants en ce qu'il ne tolère pas tel quel l'extraction (= le clivage) :

**C'est toussota que le conférencier*

**C'est a que le conférencier levé les yeux*

**C'est levé que le conférencier a les yeux*

Les verbes exprimant un « faire » peuvent se prêter à l'extraction mais seulement sous une forme en quelque sorte détournée (à l'infinitif, avec une reprise en *faire*) :

? C'est toussoter qu'il a fait / ? C'est toussoter que le conférencier a fait.

On pourrait admettre que cette particularité est un argument en faveur d'une représentation « plate »⁵⁴, avec, autour du verbe qui se distingue d'eux par une caractéristique, les autres constituants, « égaux » en ceci qu'ils possèdent les uns et les autres les trois mêmes propriétés (les GN et les GP sont clivables et soumis à la portée de l'interrogation ou de la négation / le V est soumis à la portée de la négation ou de l'interrogation mais non clivable) :

Le conférencier a levé les yeux au ciel

GN V GN GP

Les « incidents » n'ont aucune des propriétés des « constituants »

Reprenons le cas de l'apostrophe *Sophie* dans *J'ai quelque chose à te dire, Sophie*, ou *Sophie, j'ai quelque chose à te dire* : l'application du clivage, ou de la mise sous portée de l'interrogation et de la négation (pour opposer *Sophie* à une autre apostrophe : *Marlène*) aboutit à des résultats agrammaticaux. On ne peut donc pas ranger l'apostrophe dans les constituants :

**C'est Sophie que j'ai quelque chose à te dire.*

**Est-ce que j'ai quelque chose à te dire, Sophie, ou Marlène ?*

**Sophie, est-ce que j'ai quelque chose à te dire, ou Marlène ?*

**Je n'ai pas quelque chose à te dire, Sophie, mais Marlène.*

**Sophie, je n'ai pas quelque chose à te dire, mais Marlène.*

Il en va de même de l'apposition (parfois appelée « épithète détachée » du fait qu'elle s'accompagne de virgules, ce qui n'est pas le cas de l'épithète habituelle⁵⁵) :

L'enfant malade a été hospitalisé. / L'enfant, malade, a été hospitalisé.

On l'a vu dans la deuxième leçon à propos de la phrase incidente, l'apposition peut toutefois être autre chose qu'un adjectif, et modifier non seulement un nom mais aussi une phrase :

Chose curieuse, seul cet enfant a été malade. / Seul cet enfant a été malade, bizarrement.

Quel que soit le cas de figure, l'apposition échappe aux tests révélant les propriétés des constituants :

C'est malade que l'enfant a été hospitalisé. (formellement, la construction est possible, mais l'adjectif perd son sens causal)

**Est-ce que l'enfant, malade, a été hospitalisé, ou évanoui ?* (*malade* ne peut pas être mis en choix avec *évanoui*)

**L'enfant, malade, n'a pas été hospitalisé, mais évanoui* (*malade* ne peut pas être réfuté au profit de *évanoui*)

**C'est chose curieuse que seul cet enfant a été malade.*

**Est-ce que, chose curieuse, seul cet enfant a été malade, ou heureusement ? / *Est-ce que seul cet*

54 Vous l'avez vu en *Grammaire 1* et / ou *Grammaire 2* : certains modèles (tel celui de Chomsky, *op. cit.*) donnent de la phrase une représentation hiérarchisée (que dessine « l'arbre »), à quoi s'oppose la représentation « plate », qui met sur le même plan les constituants GN (sujet), GV (verbe ou prédicat complexe), GN ou GP complément, etc. Cette représentation « plate » a été défendue dès les années soixante-dix par Maurice Gross, disciple français de Zellig Harris (*op. cit.*) : Gross, M. (1975) *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.

55 L'adjectif épithète n'est pas un constituant de la phrase : il entre dans la composition du GN *l'enfant malade*.

enfant a été malade, chose curieuse ou heureusement ?

**Chose curieuse, seul cet enfant n'a pas été malade, mais heureusement. / *Seul cet enfant n'a pas été malade, chose curieuse mais heureusement.*

Les incises et les incidentes, quoique insérées dans une phrase, n'en sont pas non plus des constituants, comme le montre le résultat des tests :

*Je suis un peu déçue, avoua-t-elle. / *C'est avoua-t-elle que je suis un peu déçue. / *Est-ce que je suis un peu déçue, avoua-t-elle, ou déclara-t-elle ? / *Je ne suis pas un peu déçue, avoua-t-elle, mais déclara-t-elle.*

*La notoriété de cet homme, croyez-moi, est largement surfaite. / *C'est croyez-moi que la notoriété de cet homme est largement surfaite. / *Est-ce que la notoriété de cet homme, croyez-moi, est largement surfaite, ou je le pense vraiment ? / *La notoriété de cet homme, croyez-moi, n'est pas largement surfaite, mais je le pense vraiment (où l'incidente je le pense vraiment se substituerait à l'incidente croyez-moi).*

Et vous imaginez bien qu'il en va pareillement de l'interjection (il vous sera aisé de le vérifier), dont toutes les grammaires disent qu'il s'agit d'une forme verbale qui n'entre pas dans la construction de la phrase :

Ouaf-ouaf-ouaf, tu es un petit marrant, hein !

En conclusion : il y a bien deux sortes de composantes à distinguer dans une phrase, le constituant d'une part, qui recouvre les fonctions de sujet / complément / ajout, et l'incident⁵⁶ d'autre part, qui rassemble l'apostrophe, l'apposition, l'incise, l'incidente et l'interjection.

Macro-syntaxe vs micro-syntaxe

Il ressort de ce qui précède que l'on ne peut pas mettre sur le même plan toutes les composantes de ce que l'on nomme « phrase » : il faut distinguer au moins deux niveaux,

- d'une part celui des « constituants » qui, d'une manière ou d'une autre, s'inscrivent dans la dépendance du verbe : le verbe sous-catégorise⁵⁷ et sélectionne⁵⁸ le sujet et les compléments éventuels, il sélectionne les ajouts ; Claire Blanche-Benveniste (*op. cit.*) propose d'appeler ce domaine celui de la « micro-syntaxe » ;
- d'autre part celui des « incidents », lesquels, au contraire, échappent à la sphère du verbe, ainsi qu'en témoigne leur rejet des propriétés caractérisant les constituants, eux choisis et organisés par le verbe ; il s'agit de composantes qui sont en quelque sorte hors de la sphère du verbe : l'apostrophe établit une relation avec l'extérieur, dans la mesure où elle a pour rôle d'appeler l'attention d'un interlocuteur ; de même l'incise sert à affecter une phrase à celui qui la produit (lequel ne fait évidemment pas partie de la phrase elle-même) ; l'apposition ou l'incidente constituent un jugement porté sur l'énoncé et donc n'en font pas partie (l'énoncé rapporte une situation, indépendante du jugement porté sur elle) – l'interjection, par définition, ne s'inscrit aucunement dans la phrase : elle la devance, l'accompagne ou la ponctue, mais ne fait pas partie de sa structure même. Claire Blanche-Benveniste propose d'appeler ce domaine extérieur à la phrase celui de la « macro-syntaxe »⁵⁹.

56 Le terme est inspiré de : Marandin, J.-M. (1998) *Grammaire de l'incidence*, en ligne sur le site <http://llf.linguist.jussieu.fr/llf/Gens/Marandin/archive-fr.php>

57 C'est-à-dire qu'il détermine leur catégorie (nom, infinitif, GP, phrase...).

58 C'est-à-dire qu'il détermine le choix des mots au sein de la catégorie (par exemple, dans la catégorie des noms, *penser* sélectionne pour sujet un nom humain, tandis que *périlcliter* sélectionne pour sujet un nom non humain).

59 Blanche-Benveniste, Cl. (2002) « Phrase et Construction verbale », *Verbum* XXIV, 1-2 : 7-22.

Exercices

Les exercices proposés ne portent pas forcément sur la leçon qui précède immédiatement...⁶⁰

Exercice I

Distinguez les propriétés du GP à *mon avis* dans le corpus suivant, et concluez sur son statut syntaxique.

1. *Il se conforme à mon avis.*
2. *Il se range à mon avis.*
3. **Il se méfie à mon avis.*
4. **Il compte à mon avis.*
5. *Il se méfie, à mon avis.*
6. *A mon avis, il compte sur vous.*

Exercice II

Donnez l'analyse logique de chacune des phrases proposées.

1. *Il me le dirait, je ne le croirais pas.*
2. *L'un est condamné à vie, l'autre est condamné à mort.*
3. *Une fois ça marche, une fois ça marche pas.*
4. *Un phénomène nouveau a frappé les organisateurs : les participants sont de plus en plus jeunes.*

Exercice III

Est-il légitime de parler de « phrases juxtaposées » pour chacun des énoncés suivants ?

1. *Il s'est installé dans la région ça fait huit ans.*
2. *Mon père est mort j'avais dix ans.*
3. *Nous sommes rentrés il était à peine minuit.*
4. *J'ai commencé à travailler là-bas il y a quelques mois.*

Exercice IV

Quelle est la nature et la fonction de la suite soulignée dans les phrases ci-dessous ?

1. *L'idée que Paul me ment me débecte.*
2. *L'idée que Paul défend me débecte.*
3. *J'ai l'impression que tout le monde cache un lourd secret.*
4. *La certitude que son mari va revenir la maintient en vie.*
5. *Je partage l'impression que tout le monde ressent.*

Exercice V

Montrez que l'adverbe n'a pas le même statut syntaxique (ni sémantique) dans les paires de phrases ci-après.

1. a) *Max a répondu très franchement à toutes mes questions.*
b) *Très franchement, je pense Max innocent.*
2. a) *Eve a très habilement dévié la conversation.*
b) *Très habilement, Eve a dévié la conversation.*

Exercice VI⁶¹

60 Les corpus des trois premiers exercices sont pour beaucoup empruntés à C. Blanche-Benveniste (2002) *op. cit.*

Comment peut-on justifier la différence entre conjonction de coordination et conjonction de subordination, par exemple dans :

1. *Il est furieux car il n'a rien vu venir.*
2. *Il est furieux parce qu'il n'a rien vu venir.*

Exercice VII

Montrez que la subordonnée introduite par *quand* ne doit pas recevoir la même analyse dans les phrases suivantes :

1. *Nous ne savons pas quand les poules auront des dents.*
2. *Peut-être serons-nous riches quand les poules auront des dents.*

Pistes de réflexion

Ne sont données dans ce qui suit que les grandes lignes de la réponse attendue : il vous revient, lorsque vous vous entraînez comme lorsque vous passerez l'examen, de structurer et rédiger clairement votre texte, en prenant soin de justifier votre réponse par les exemples commentés (tests pertinents, propriétés ainsi révélées, conclusion) – comme dit précédemment, vous devez procéder à une démonstration, c'est-à-dire (1) d'une part à expliciter le problème posé et en proposer une hypothèse de résolution, suivie du plan adopté pour en démontrer la validité, et (2) d'autre part à énumérer les arguments validant cette hypothèse, munis chacun de son exemple commenté en faveur de la démonstration à opérer, avec enfin en conclusion (3) le bilan de l'étude qui a précédé (et éventuellement les limites que rencontre l'hypothèse avancée).

Exercice I

Un même GP, tel à *mon avis* dans le corpus proposé, est susceptible de recevoir des analyses différentes selon ses propriétés. Dans les deux premières phrases, il n'est ni supprimable ni déplaçable, mais il est cliticisable : il s'agit donc d'un complément d'objet indirect. Par comparaison avec (1) et (2), où les verbes sélectionnent à *mon avis* comme GP complément, les énoncés inacceptables (3) et (4) montrent, à l'inverse, des verbes qui, certes admettent la construction transitive indirecte (ils sous-catégorisent un GP), mais refusent cette sélection (c'est-à-dire le choix de à comme préposition introduisant le GP). Dans les deux dernières phrases, le GP est détaché (séparé du reste de la phrase par une virgule) : supprimable et déplaçable, il n'est pas cliticisable. Ce n'est pas pour autant un ajout car il rejette aussi l'extraction et ne se soumet pas à la portée de l'interrogation ni de la négation : **C'est à mon avis qu'il se méfie.* / **Est-ce qu'il se méfie à mon avis ou selon toi ?* / **Il ne se méfie pas à mon avis mais selon toi.*

En conclusion, à *mon avis* est un constituant dans les deux premières phrases, mais un incident dans les deux dernières.

Exercice II

En apparence, les phrases ont toutes la même structure, juxtaposant deux phrases séparées par une virgule. En réalité, les contraintes observées montrent une dépendance entre les deux sous-phrases, permettant de conclure que l'on a affaire à des « phrases siamoises ». En effet :

1. Alors que deux phrases juxtaposées peuvent se mettre à tous les temps, le premier énoncé perd sa signification de « supposition » si l'on remplace le conditionnel par le futur ou le passé composé par exemple (# *Il me le dira, je ne le croirai pas* / # *Il me l'a dit, je ne l'ai pas cru*). Il en va de même si l'on met les deux verbes à des temps différents (# *Il me l'a dit, je ne le crois pas*).
2. La phrase (1) forme une paire qui ne saurait être poursuivie par d'autres juxtapositions sans

perdre son interprétation (*Il me le dirait, je ne le croirais pas, il serait vexé, il se fâcherait...*).

3. En (2) comme en (3), la symétrie de part et d'autre de la virgule fait que l'on ne peut pas supprimer l'une ou l'autre des phrases : chacune est nécessaire à l'existence de l'autre.
4. En (4), où la séparation est marquée par deux-points, la première sous-phrasé annonce la seconde comme la seconde complète la première : l'ordre des deux phrases n'est pas interchangeable.

La conclusion est qu'il ne suffit pas que deux phrases (de forme canonique GN + GV) soient séparées par une virgule ou un point-virgule (etc. : sauf un point) pour que l'on en infère qu'il s'agit de phrases juxtaposées : ces deux phrases, en effet, peuvent être dépendantes l'une de l'autre même si aucun signe de subordination n'est matérialisé entre elles, ce dont témoignent des propriétés spécifiques qui les opposent à la juxtaposition et les rapprochent de la coordination et de la subordination.

Exercice III

Chaque phrase inclut deux (sous-)phrases (de forme GN + GV, où le V est accordé avec le GN). Mais il ne s'agit pas de deux sous-phrases syntaxiquement autonomes l'une par rapport à l'autre, car la seconde fonctionne comme un ajout temporel à la première : *ça fait huit ans, j'avais dix ans, il était à peine minuit* et *il y a quelques mois* répondent à la question *quand ?* posée à la suite de la phrase antérieure – et *il y a quelques mois* se soumet à l'extraction : *C'est il y a quelques mois que j'ai commencé à travailler là-bas*, ce qui confirme son statut de constituant de la phrase à laquelle il s'ajoute. Dans tous les cas, la seconde phrase se soumet à la portée de l'interrogation ou de la négation : *Est-ce que nous sommes rentrés il était à peine minuit (ou bien plus tard dans la nuit) ?* / *Nous ne sommes pas rentrés il était à peine minuit (mais bien plus tard dans la nuit).*

En conclusion, aucune de ces phrases ne peut s'analyser comme la succession de deux phrases juxtaposées, la seconde fonctionnant en réalité comme un ajout de la première (l'ensemble forme donc une phrase complexe, et non une phrase multiple).

Exercice IV

Le mot *que* recouvre plusieurs homonymes, pouvant être conjonction de subordination, pronom relatif, pronom interrogatif, adverbe exclamatif, etc. En l'occurrence, le corpus illustre le cas où *que* est soit pronom relatif (complément d'objet dans la subordonnée qu'il introduit, il représente son antécédent), soit conjonction de subordination (elle articule deux phrases complètes et n'a pas elle-même de fonction autre).

Pronom relatif

Dans *L'idée que Paul défend me débecte*, la subordonnée est *que Paul défend* ; le verbe *défendre* est transitif et nécessite un complément d'objet : en l'occurrence, on comprend que « Paul défend l'idée (qui me débecte) », autrement dit *que* est un pronom représentant son antécédent *l'idée* et complément d'objet du verbe *défend*. On pourrait paraphraser l'ensemble de la phrase en remplaçant *que* par *la*, clitique dévolu à la fonction de complément d'objet (*que*, pouvant se voir substituer un pronom, est donc pronom lui-même) : *L'idée – Paul la défend – me débecte*.

L'analyse est semblable pour *Je partage l'impression que tout le monde ressent* : à soi seul, **tout le monde ressent* ne forme pas une phrase, car le verbe nécessite un complément d'objet, fonction assurée par *que* dans la subordonnée *que tout le monde ressent*. De fait, cette dernière s'interprète « tout le monde ressent l'impression », autrement dit *que* représente dans la subordonnée l'antécédent *l'impression* ; on pourrait paraphraser la subordonnée par *Tout le monde la ressent* : le fait qu'un pronom puisse être substitué à *que* confirme que ce dernier est un pronom.

La fonction de la subordonnée relative elle-même est de spécifier, comme le ferait un adjectif, le

nom qui la précède (*l'idée même, l'impression générale*) : on peut la dire selon la tradition « épithète » de ce nom – ou, pour adopter la terminologie contemporaine, « ajout ».

Conjonction de subordination

En revanche, malgré la présence d'un GN devant *que*, ce mot n'est pas pronom relatif dans les autres phrases du corpus, chacune des subordonnées formant une phrase autonome, soit que le verbe en soit intransitif (*mentir, revenir*), soit qu'il possède déjà son complément d'objet (*cache un lourd secret*). D'ailleurs, on ne pourrait pas, dans ces phrases, remplacer *que* par le GN qui le précède ni par un pronom :

**Paul me ment l'idée / *Paul me la ment*

**Tout le monde cache un lourd secret l'impression / *Tout le monde la cache un lourd secret*

**Son mari va revenir la certitude / *Son mari la va revenir*

Le mot *que* se contente d'articuler, de conjoindre une phrase à l'autre : il est ici conjonction de subordination.

La subordonnée complétive précise le (réfèrent du) nom⁶² en explicitant son contenu (*l'idée = Paul me ment, l'impression = tout le monde cache un lourd secret, la certitude = son mari va revenir*), on peut donc la dire « en apposition » au nom qui la précède.

Exercice V

Dans chaque paire de phrases se trouve une même formulation : *très franchement* en (1), *très habilement* en (2), mais, intuitivement, l'interprétation en est différente : dans les deux phrases (a), l'adverbe dit comment s'est accomplie l'action : « la réponse de Max a été très franche », « la conversation a été déviée de manière habile » ; tandis que dans les deux phrases (b), l'adverbe exprime un jugement porté par le locuteur, soit sur lui-même : « je suis très franc quand je dis que je pense Max innocent », soit sur le comportement décrit : « je trouve très habile de la part d'Eve d'avoir dévié la conversation ».

Dans les phrases (a), l'adverbe est donc partie prenante du déroulement de l'événement rapporté par l'énoncé, et, de fait, il a syntaxiquement les propriétés d'un « constituant » – clivable, il se prête à la portée de l'interrogation et de la négation :

C'est très franchement que Max a répondu à toutes mes questions. / Est-ce que Max a répondu très franchement à tes questions (ou avec réticence) ? / Max n'a pas répondu très franchement à mes questions (mais avec réticence).

C'est très habilement qu'elle a dévié la conversation. / Est-ce qu'elle a très habilement (ou maladroitement) dévié la conversation ? / Elle n'a pas très habilement (mais maladroitement) dévié la conversation.

En revanche dans les phrases (b), l'adverbe n'a pas les propriétés d'un constituant : il s'agit donc d'un « incident » qui – telle la phrase dite « incidente » telle que traditionnellement définie, ne fait pas partie de la phrase mais porte un jugement sur ce qu'elle dit :

**C'est très franchement que je pense Max innocent. / *Est-ce que, très franchement, tu penses Max innocent (ou par hypothèse) ? / *Très franchement, je ne pense pas Max innocent (mais par hypothèse).*

*# C'est très habilement qu'elle a dévié la conversation.⁶³ / *Est-ce que, très habilement, elle a dévié la conversation (ou intelligemment) ? / *Très habilement, elle n'a pas dévié la conversation (mais intelligemment).*

Exercice VI

62 Le réfèrent, c'est-à-dire ce que le nom désigne dans la situation de discours.

63 Lorsque le test donne un résultat acceptable, c'est dans un sens différent (on en revient à l'interprétation de « manière de faire » qui est celle du constituant).

Les grammaires classiques ne justifient généralement pas la distinction entre conjonctions de subordination et conjonctions de coordination – ainsi la *Grammaire méthodique du français* (op. cit.) indique simplement qu'une conjonction de subordination « n'a jamais de fonction à l'intérieur de la subordonnée » (p. 788), ce qui est (notons-le) également le cas de la conjonction de coordination, et que « le lien de coordination est assuré par des conjonctions dont c'est le rôle quasi exclusif » (suit la liste bien connue, p. 879), ce qui vaut aussi bien pour les conjonctions de subordination. Il est pourtant possible d'avancer au moins trois propriétés différenciatrices, même si elles ne sont pas spécifiques et générales à 100%.

La première est qu'une conjonction de subordination, mais non de coordination, peut être relayée par *et que* – cependant, la limite à ce critère est que de plus en plus de locuteurs admettent pour *car* cette coordination :

**/? Il est furieux car il n'a rien vu venir et que tout le monde en rigole.*

Il est furieux parce qu'il n'a rien vu venir et que tout le monde en rigole.

La deuxième est qu'une conjonction de coordination introduit une phrase qui ne peut que suivre celle à laquelle elle est coordonnée, tandis que la subordonnée peut apparaître avant – toutefois, les conjonctions de conséquence (*si bien que*, *de sorte que*) suivent nécessairement la principale :

**Car il n'a rien vu venir, il est furieux.*

Parce qu'il n'a rien vu venir, il est furieux.

La troisième est qu'une conjonction de coordination peut introduire une coordonnée de modalité différente de celle de la phrase sur laquelle elle enchaîne – alors que la subordonnée est nécessairement de type déclaratif :

Il est furieux car comment prendre autrement que sa femme soit gentille avec son meilleur ami ! /

**Il est furieux parce que comment prendre autrement que sa femme soit gentille avec son meilleur ami !*

*Il est furieux car sa femme n'est-elle pas partie avec son meilleur ami ? / *Il est furieux parce que sa femme n'est-elle pas partie avec son meilleur ami ?*

*Il est furieux mais va le voir quand même. / *Il est furieux bien que va le voir quand même.*

Il n'est cependant pas évident que ce critère s'applique à toutes les conjonctions de coordinations :

Il est furieux ou il fait semblant. / Il est furieux ou fait-il semblant ?

**Il n'est pas furieux ni ne fait-il semblant ?*

Exercice VII

Le mot *quand* peut être adverbe d'interrogation indirecte ou bien conjonction de subordination : selon sa nature, il n'introduit pas le même type de subordonnée, ce qui se voit à leurs propriétés :

1. La subordonnée d'interrogation indirecte est complément d'objet du verbe de la principale : elle est cliticisable par *le* (*Nous ne le savons pas – quand les poules auront des dents*), répond à la question *qu'est-ce que ?* (*Qu'est-ce que nous ne savons pas ? - Quand les poules auront des dents*)⁶⁴ et l'adverbe introducteur commute avec les autres adverbes du même type (*Nous ne savons pas si / pourquoi / comment les poules auront des dents*) mais non avec des conjonctions (**Nous ne savons pas parce que les poules auront des dents*).
2. La subordonnée « circonstancielle » (ou ajout) n'est pas cliticisable⁶⁵ et répond à la question portant sur la notion qu'elle véhicule, ici le temps / moment / époque (*Quand peut-être serons-nous riches ?*)⁶⁶, et la conjonction introductrice commute avec d'autres conjonctions

64 Cette question ne fonctionne pas avec la subordonnée circonstancielle : **Qu'est-ce que peut-être serons-nous riches ? - Quand les poules auront des dents.*

65 **Peut-être le serons-nous riches (quand les poules auront des dents).*

66 Cette question ne fonctionne pas dans l'interrogation indirecte : **Quand ne le savons-nous pas ? - Quand les poules*

(*Peut-être serons-nous riches parce que les poules auront des dents*) mais non avec des adverbes interrogatifs (**Peut-être serons-nous riches si / pourquoi / comment les poules auront des dents*).

Remarquons que la circonstancielle est toujours déplaçable, alors que l'interrogative ne l'est pas systématiquement (elle l'est avec *ne pas savoir*, susceptible d'être autonome, mais non avec *savoir*, *demandeur*, *ne pas demander*, etc.) :

Quand les poules auront des dents, nous ne savons pas.

**nous savons.*

*? je me demande. / *nous demandons.*

**je ne me demande pas.*

- Pour approfondir vos connaissances : reportez-vous à l'une des grammaires déjà citées (*Grammaire méthodique du français* ou *Le Bon Usage*) pour y lire le chapitre consacré à l'une des subordinations (par exemple la subordination relative). Notez, pour compléter votre information, ce qui n'a pas été abordé dans le présent cours (ainsi, vous découvrirez qu'il existe des « relatives sans antécédent », comme dans *Qui dort dîne*. ou que l'on distingue entre relative « déterminative » et relative « appositive », ce que l'on peut illustrer respectivement par *Les journalistes qui protestaient ont été expulsés* (= « une partie des journalistes a été expulsée : ceux qui protestaient ») et *Les journalistes, qui protestaient, ont été expulsés* (= « tous les journalistes protestaient, et ont été expulsés »), etc.).
- Si vous souhaitez devenir enseignant : rappelez-vous que le concours de Professeur des écoles suppose la connaissance exacte des programmes des différents niveaux en maternelle et en primaire – par conséquent, voyez sur le site du Ministère (ou par tout autre moyen) les objectifs fixés pour chaque niveau et chaque cycle, et donc les connaissances et compétences à acquérir par les élèves. Par exemple :

<http://www.education.gouv.fr/cid33/la-presentation-des-programmes-a-l-ecole-maternelle.html>

Mais prenez conscience du fait que le développement des capacités d'expression ne suppose pas nécessairement un « cours de grammaire » visant la maîtrise de la terminologie, des définitions ou des critères grammaticaux : la question est alors de déterminer les activités langagières proposées par l'enseignant qui permettront à l'élève de progressivement maîtriser par exemple la subordination relative (sans que cet enseignement / apprentissage implique l'emploi des termes « subordonnée », « pronom », « relatif » ou « relative », « antécédent », etc. ainsi que leur définition)⁶⁷.

Cela suppose de savoir

- (1) ce qu'un enfant de tel ou tel âge (donc relevant de tel ou tel niveau) est supposé avoir acquis : ainsi, peut-on attendre d'un enfant de quatre ans qu'il emploie à bon escient les relatives en *qui* ? En *que* ? En *dont* ? En *où* ? Selon la réponse à cette question, comment combler les manques ou assurer les acquis (selon les erreurs observées) ?
- (2) quels objectifs on peut se fixer selon ce que les élèves de tel âge sont supposés maîtriser (la maîtrise de la relative en *qui* ? En *que* ? En *dont* ? etc.),
- (3) quelles étapes définir pour parvenir à réaliser ces objectifs (un par un !), et donc
- (4) quelles activités proposer en classe afin que chaque étape préalablement définie participe à la

auront des dents.

⁶⁷ Cela vaut pour l'apprentissage / enseignement du français comme langue étrangère : obtenir la maîtrise d'une structure par un apprenant ne suppose pas nécessairement sa description grammaticale (nous autres qui avons le français comme langue maternelle ne l'avons pas acquis à travers l'apprentissage d'une grammaire : c'est-à-dire de définitions, de règles, d'une métalangue...).

réalisation de l'objectif final⁶⁸.

Constituants vs Incidents

La distinction opérée entre constituants et incidents a évidemment une conséquence sur la description de la phrase complexe, puisque, la subordonnée occupant une fonction par rapport à la principale⁶⁹, il faut s'attendre à ce que, de même que des GN ou des GP sont susceptibles d'être soit des constituants, soit des incidents, de même des subordonnées sont dans le cas d'avoir l'un ou l'autre statut.

Mais nous allons voir également que cette distinction permet de compléter la description de la coordination : les phrases coordonnées ne peuvent être que des incidents par rapport à la phrase à laquelle elles sont reliées. Même si cette propriété ne leur est pas spécifique, étant aussi le cas de certaines subordonnées, elle n'en précise pas moins le rôle sémantique de la coordination, qui dépasse l'établissement d'une relation logique qu'on lui reconnaît habituellement.

Les complétives et les subordonnées interrogatives indirectes sont des constituants

Soit le corpus suivant, qui illustre le cas d'une complétive et d'une interrogation indirecte occupant la fonction sujet, on observe que les propriétés associées précédemment aux constituants sont vérifiées⁷⁰ :

Que tu me quittes ou non m'indiffère / C'est que tu me quittes ou non qui m'indiffère / Est-ce que (le fait) que tu me quittes ou non ou non m'indiffère (ou est-ce (le fait) que tu restes ici) ? / Que tu me quittes ou non ne m'indiffère pas (mais que tu restes : oui).

68 La lecture des rapports rédigés par le jury décidant de l'admissibilité et de l'admission des candidats donne une première idée ce qui est attendu de ces derniers. La formation dispensée en Master fournit un certain nombre d'outils théoriques et pratiques pour résoudre ces problèmes.

69 A l'exception de la relative (qui modifie un nom comme une épithète, et fait donc partie d'un GN) ou de la complétive lorsqu'elle est analysable comme une apposition à un nom (comme dans *La rumeur qu'il va démissionner court dans l'entreprise depuis une semaine*) et fait alors également partie d'un GN (dans l'exemple précédent : *la rumeur qu'il va démissionner*).

70 Rappelons que les subordonnées ne sont souvent pas très naturelles en position sujet : ce style maladroit se retrouve évidemment dans le résultat des manipulations.

Comment on va faire ne te préoccupe pas / C'est comment on va faire qui ne te préoccupe pas / Est-ce que comment on va faire te préoccupe (ou est-ce pourquoi on le fait) ? / Comment on va faire ne te préoccupe pas (mais pourquoi on le fait : oui).

Il en va de même lorsqu'une complétive ou une subordonnée d'interrogation indirecte occupe la fonction de complément d'objet :

Max prétend qu'il m'aime / C'est qu'il m'aime que prétend Max / Est-ce que Max prétend qu'il m'aime (ou qu'il me respecte) ? / Max ne prétend pas qu'il m'aime (mais qu'il me respecte).

On lui a expliqué pourquoi son ordinateur ne fonctionne pas / C'est pourquoi son ordinateur ne fonctionne pas qu'on lui a expliqué / Est-ce qu'on lui a expliqué pourquoi son ordinateur ne fonctionne pas (ou comment il fallait le mettre en marche) ? / On ne lui a pas expliqué pourquoi son ordinateur ne fonctionne pas (mais comment il fallait le mettre en marche).

Les subordonnées « circonstancielles » peuvent être des constituants ou des incidents

Seront comparées une subordonnée causale en *parce que* et une subordonnée causale en *puisque*. La première a les propriétés d'un constituant, la deuxième a les propriétés d'un incident – la tradition grammaticale, qui considère que l'on a dans les deux cas affaire au même phénomène linguistique, simplifie donc les données et manque une caractéristique qui les distingue :

Luc s'est vu retirer son permis de conduire parce qu'il roulait en état d'ivresse / C'est parce qu'il roulait en état d'ivresse que Luc s'est vu retirer son permis de conduire / Est-ce que Luc s'est vu retirer son permis de conduire parce qu'il roulait en état d'ivresse (ou parce qu'il dépassait trop la vitesse autorisée) ? / Luc ne s'est pas vu retirer son permis de conduire parce qu'il roulait en état d'ivresse (mais parce qu'il dépassait trop la vitesse autorisée).

*Ce retrait de permis est normal puisqu'il roulait en état d'ivresse / *C'est puisqu'il roulait en état d'ivresse que ce retrait de permis est normal / *Est-ce que ce retrait de permis est normal puisqu'il roulait en état d'ivresse (ou vu qu'il dépassait trop la vitesse autorisée) ? / *Ce retrait de permis n'est pas normal puisqu'il roulait en état d'ivresse (mais puisqu'il dépassait trop la vitesse autorisée) ?*

L'interprétation est que, dans le premier cas, *parce que* introduit la cause en tant qu'elle est objectivement liée au fait qu'elle explique : la subordonnée fait partie de la phrase (complexe) qui rapporte un certain fait (elle en est l'un des constituants). En revanche avec *puisque*, la cause est extérieure à l'événement : elle est un avis, un jugement porté par le locuteur, une justification de ce qu'énonce la phrase principale (la cause est présentée comme connue des deux interlocuteurs, et c'est elle que le locuteur choisit d'avancer pour admettre le retrait de permis comme normal).

Les propriétés attachées à l'incident permettent donc d'avancer une hypothèse sémantique sur la différence entre les deux conjonctions.

Les coordonnées ne peuvent être que des incidents

Pareillement, l'observation que les coordonnées sont toutes de l'ordre de l'incidence permet de considérer que la coordonnée n'est pas objectivement liée à l'événement rapporté mais fait plutôt

état d'un point de vue subjectif (c'est le locuteur qui avance la cause en question, en fonction de son interprétation personnelle du fait) :

*Le maître a puni toute la classe car aucun élève n'a voulu se dénoncer / *C'est car aucun élève n'a voulu se dénoncer que le maître a puni toute la classe / *Est-ce que le maître a puni toute la classe car aucun élève n'a voulu se dénoncer (ou car il en avait assez du chahut) ? / *Le maître n'a pas puni toute la classe car aucun élève n'a voulu se dénoncer (mais car il en avait assez du chahut).*

En conclusion, la différenciation opérée entre constituants et incidents révèle qu'il y a deux types de subordonnées, certaines relevant de la constituance et d'autres de l'incidence ; dans le premier cas, elles contribuent au même titre que la principale à rapporter un événement, une situation ; dans le second cas, elles ne sont pas sur le même plan que la principale : elles reflètent un point de vue porté, de l'extérieur, sur l'événement ou la situation en question. C'est aussi le cas des coordonnées, qui véhiculent aussi une interprétation subjective.

Exercices

On se bornera à quelques entraînements sur le modèle des questions qui peuvent vous être posées à l'examen.

Exercice I

Dites quelle analyse les grammaires donnent traditionnellement de phrases telles que (a) *Les plombs ont sauté quand j'ai branché le fer à repasser*. (b) *Les plombs ont sauté, si bien que je n'ai pas pu allumer le four*. Cette analyse vous paraît-elle acceptable ?

Exercice II

Donnez l'analyse logique classiquement faite des deux phrases complexes suivantes :

1. *Si ta mère est d'accord, on ira au cinéma.*
2. *Si tu as soif, il y a du thé glacé au frigo.*

Les deux phrases en *si* ont-elles le même statut syntaxique ?

Exercice III

A partir de la phrase (1), proposez une analyse de la phrase (2) différente de l'analyse traditionnelle (dites laquelle) :

1. *Franchement, tu as besoin de vacances.*
2. *Je te le dis franchement, tu as besoin de vacances.*

Exercice IV

Quelle analyse procure-t-on traditionnellement des phrases suivantes ? Etes-vous d'accord avec cette analyse ?

1. *J'ai pris une assurance-vie pour que tu n'aies pas de problèmes à ma mort.*
2. *J'ai pris une assurance vie de sorte que tu n'auras pas de problèmes à ma mort.*

Pistes de réponses

Exercice I

Les grammaires opposent traditionnellement la phrase simple (à un verbe conjugué) à la phrase complexe (où sont présents au moins deux verbes conjugués). Dans la phrase complexe, une subordonnée (ou plusieurs) occupe une fonction relativement à la principale. En l'occurrence, les deux subordonnées reçoivent la même analyse : ce sont des subordonnées « circonstancielles », dont l'une indique le temps (le moment) : *quand j'ai branché le fer à repasser*, et l'autre la

conséquence : *si bien que je n'ai pas pu allumer le four*. Hormis le sens, l'analyse est la même dans les deux cas⁷¹.

Cependant, les deux subordonnées n'ont pas les mêmes propriétés : l'une admet le clivage et se trouve sous la portée de l'interrogation ou de la négation, ce que refuse l'autre. Il y a donc une différence à opérer (la première est un « constituant » tandis que la seconde est un « incident ») :

C'est quand j'ai branché le fer à repasser que les plombs ont sauté / **C'est si bien que je n'ai pas pu allumer le four que les plombs ont sauté*.

Est-ce que les plombs ont sauté quand j'ai branché le fer à repasser (ou quand tu as éteint la télé) ? / **Est-ce que les plombs ont sauté si bien que je n'ai pas pu allumer le four (ou de sorte que je n'ai pas pu repasser) ?*

Les plombs n'ont pas sauté quand j'ai branché le fer à repasser (mais quand tu as allumé la télé). / **Les plombs n'ont pas sauté si bien que je n'ai pas pu allumer le four (mais de sorte que je n'ai pas pu repasser).*

Exercice II

On a dans les deux cas affaire à une phrase complexe, dont la première est subordonnée à la deuxième à l'aide de la conjonction *si* ; le sens peut être ressenti comme identique : « supposition » (*si* commute avec *au cas où*, à supposer que), ou comme différent : « condition » pour (1) et « supposition » pour (2)⁷² – mais syntaxiquement l'analyse logique est classiquement la même.

Cependant les deux subordonnées n'ont pas les mêmes propriétés, ce qui invalide la conclusion selon laquelle elles s'analysent toutes deux pareillement (comme des « circonstancielles ») – en réalité, l'une est un constituant tandis que l'autre est un incident :

Si ta mère est d'accord, on ira au cinéma / *C'est si ta mère est d'accord qu'on ira au cinéma* / *Est-ce que, si ta mère est d'accord, on ira au cinéma (ou bien même si ta mère n'est pas d'accord) ?* / *On n'ira pas au cinéma si ta mère est d'accord (mais si ton père nous en donne l'autorisation).*

Si tu as soif, il y a du thé glacé au frigo / **C'est si tu as soif qu'il y a du thé glacé au frigo* / **Est-ce que si tu as soif il y a du thé glacé au frigo (ou même si tu n'as pas soif) ?* / **Il n'y a pas de thé glacé au frigo si tu as soif (mais seulement si je t'en offre).*

Exercice III

Dans la phrase (1), l'adverbe *franchement* n'est pas un adverbe de manière portant sur le verbe ou le groupe verbal (**tu as de manière franche besoin de vacances*), il établit le point de vue de celui qui parle, qui annonce être franc dans le jugement qu'il porte, ce que montre syntaxiquement le fait qu'il a les propriétés d'un incident et non d'un constituant.

Or en (2) la phrase *je te le dis franchement* joue le même rôle. On n'a donc pas affaire en (2) à deux phrases (autonomes) juxtaposées : comme l'adverbe, la première a, relativement à la seconde, la fonction d'incident.

Exercice IV

Traditionnellement, les deux phrases reçoivent la même analyse : dans les deux cas il s'agit d'une phrase complexe, où la principale est complétée par la subordonnée « circonstancielle », la première indiquant le but (*pour que*) et la deuxième indiquant la conséquence (*de sorte que*)⁷³. Néanmoins, les deux subordonnées n'ont pas les mêmes propriétés, ce qui témoigne du fait qu'elles n'entretiennent pas le même rapport avec la principale : la première en est un constituant, tandis que la deuxième en est un incident.

71 Remarquons que l'attribution de ce sens est purement intuitive : si l'on a bien pour (1) la question *quand* ? « révélant » un apport temporel, aucune question n'est susceptible en (2) d'avoir pour réponse la conséquence.

72 Là encore, on ne peut pas justifier l'attribution d'un sens par un critère comme celui de la question. Hormis l'intuition, rien ne garantit le bien-fondé de telle ou telle autre interprétation.

73 Le but correspond à la question *pour quoi* ? mais, on l'a vu plus haut, la conséquence n'est appelée par aucune question susceptible de justifier l'intuition.

J'ai pris une assurance-vie pour que tu n'aies pas de problèmes à ma mort / C'est pour que tu n'aies pas de problèmes à ma mort que j'ai pris une assurance-vie / Est-ce que j'ai pris une assurance-vie pour que tu n'aies pas de problèmes à ma mort (ou pour assurer mon propre enterrement) ? / Je n'ai pas pris une assurance-vie pour que tu n'aies pas de problèmes à ma mort (mais pour assurer mon propre enterrement).

*J'ai pris une assurance-vie de sorte que tu n'auras pas de problèmes à ma mort / *C'est de sorte que tu n'auras pas de problèmes à ma mort que j'ai pris une assurance-vie / *Est-ce que j'ai pris une assurance-vie de sorte que tu n'aies pas de problèmes à ma mort (ou si bien que tu pourras m'enterrer convenablement) ? / *Je n'ai pas pris une assurance-vie de sorte que tu n'auras pas de problèmes à ma mort (mais si bien que tu pourras m'enterrer convenablement).*

- Pour compléter et approfondir vos connaissances : comme pour la leçon précédente, reportez-vous, dans les grammaires de référence qui vous ont été signalées (M. Riegel et coll., *op. cit.* ; M. Grevisse & A. Goosse, *op. cit.*), aux chapitres concernant la subordination (plus particulièrement ici, la subordonnée « circonstancielle »), afin, d'une part, de compléter votre information, mais aussi, d'autre part, d'évaluer la consistance des renseignements fournis par les grammaires.
- Selon votre objectif professionnel, si ce dernier est de préparer les concours de l'enseignement : commencez, comme précédemment suggéré, à vous préparer aux épreuves – ce sera toujours ça d'acquis lorsque la préparation proprement dite au concours (en Master) sera à l'ordre du jour !

(1) Les modalités du concours et le contenu des épreuves diffère selon que vous visez le « CRPE » (concours de recrutement de professeur des écoles) ou le « CAPES » (certificat d'aptitude au professorat du second degré) ou l'« Agrégation » : regardez sur le site du Ministère en quoi consistent les épreuves (spécialement, en ce qui nous concerne, pour ce qui regarde la grammaire).

(2) Une fois votre objectif arrêté, voyez quel est le programme qui vous échoit : ainsi, pour le CRPE, ce sont les notions grammaticales que les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire doivent acquérir (ce qui n'est pas le cas pour le CAPES ou l'Agrégation).

(3) Concentrez-vous alors, dès maintenant, sur l'objectif que vous vous fixez : entraînez-vous aux épreuves du concours à partir des sujets qui ont été proposés dans les années précédentes (et qui donnent lieu à des « corrigés » de la part du jury).

FIN DE COURS